



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Comité régional de l'habitat et de l'hébergement d'Auvergne-Rhône-Alpes

Séance plénière du 11 mars 2021

Ordre du jour

- Actualités Générales
- Bilan 2020 et programmation 2021 des crédits « Hébergement »
- Présentation du « service public de la rue au logement » avec la DIHAL
- Bilan 2020 et programmation 2021 des aides à la pierre : parc public et parc privé
- Action logement, présentation du bilan 2020 et orientations 2021
- Banque des Territoires, présentation du bilan 2020 et perspectives 2021
- Point sur le déploiement du service public de la performance énergétique de l'Habitat (SPPEH) par le Conseil régional

Modalités de vote CRHH plénier 11 mars

- En complément de l'expression en séance, et afin de sécuriser l'avis du CRHH, il est prévu un vote électronique à la suite de la séance.
- Un mail sera envoyé de la boîte mail du CRHH cet après-midi.
- Il sera proposé au vote
 - La modification du règlement intérieur du CRHH
 - La programmation des aides concernant le parc social
 - La programmation des aides concernant le parc privé
- Chaque organisme membre du CRHH disposera d'une voix.
- Les réponses des votes (favorable, défavorable ou abstention) pour chaque sujet devront parvenir sur la boîte du CRHH avant le **15 mars à 16h**. Les réponses parvenues après cette échéance ne seront pas prises en compte.

Modification du règlement intérieur du CRHH

- Intégration dans le règlement intérieur du CRHH des modalités de délibération à distance, sur décision du président de séance :
 - au moyen d'une conférence téléphonique ou audiovisuelle ;
 - en procédant à une consultation de ses membres par un procédé assurant l'échange d'écrits transmis par voie électronique et permettant un dialogue en ligne ou par messagerie.

**Pour avis
du CRHH**

1-Actualités

Intervenants : M. Deneuvy, Directeur de la DREAL

Les dernières publications

- Décret N° 2021-158 du 12 février 2021 relatif aux subventions à l'amélioration des logements locatifs sociaux et modifiant la section 1 du Chapitre III du titre II du livre III du CCH
 - Lien : [Légifrance](#)
- Ordonnance n° 2021-141 du 10 février 2021 relative au prolongement de la trêve hivernale
 - lien : [légifrance](#)
- Décret n° 2021-59 du 25 janvier 2021 modifiant le décret n° 2020-26 du 14 janvier 2020 relatif à la prime de transition énergétique, et arrêté du 25 janvier 2021 modifiant l'arrêté du 14 janvier 2020 relatif à la prime de transition énergétique
 - Liens : [légifrance](#) ; [légifrance](#)
- Décret n° 2021-19 du 11 janvier 2021 relatif au critère de performance énergétique dans la définition du logement décent en France métropolitaine
 - Lien : [légifrance](#)
- Arrêté du 31 décembre 2020 constatant le classement de communes en zone de revitalisation des centres-villes
 - Lien : [légifrance](#)

La loi de finances pour 2021

- **Bail réel et solidaire :**
 - TVA à taux réduit (5,5%) pour cessions de droits réels immobiliers et pour les livraisons à un OFS ou à soi-même, d'immeubles qui feront l'objet d'un BRS ;
 - Abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties possible jusqu'à 100 % (avant limité à 30%), pour les logements en BRS, sur décision des CT et EPCI ;
- **Prêt à Taux Zero (PTZ) :** prolongation du dispositif jusqu'à fin 2022 et modification des revenus pris en compte à partir du 1^{er} janvier 2022 pour limiter les effets d'aubaine constatés ;
- **Pinel :** prorogation de ce dispositif d'investissement locatif jusqu'à fin 2022, puis réduction progressive en 2023 et 2024 des réductions d'impôts pour un atterrissage du dispositif. Ce dernier est maintenu en l'état jusqu'à fin 2024 dans Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville ;
- **Régime fiscal des logements locatifs intermédiaires :** plusieurs modifications dont la suppression de la procédure administrative de l'agrément préalable, une transmission d'information à l'administration est maintenant prévue (décret à paraître).
- Plus d'informations sur le site de l'ANIL : <https://www.anil.org/aj-loi-finances-2021-loi-financement-securite-sociale-2021/>

Bilan d'activités 2020 du CRHH (1)

- Au total, se sont tenues 12 séances et 4 consultations par voies dématérialisée :
 - 2 séances plénières et une consultation plénière par voie dématérialisée ;
 - 7 bureaux et 3 consultations du bureau par voie dématérialisée ;
 - 3 CHAL.
- En **bureau** ont été examinés 13 PLH : 6 projets de PLH, 4 bilans triennaux et 3 bilans finaux. Tous les projets ont reçu un avis favorable avec recommandations.

Outre le suivi du bilan triennal SRU 2017-2022, les crédits des aides à la pierre et le bilan PLH 2020, ont été examinés :

- 4 dossiers de demandes des bailleurs sociaux : création d'un OPH (42) ; agrément SEM 4V. Fusion de 4 OPH de la Loire « Habitat et Métropole » ; extension du périmètre du Groupe Gambetta en Aura, création d'une SAC interdépartementale (07-01-71)
- La demande d'agrément de l'Observatoire local des loyers de la région Grenobloise
- 3 extensions de compétence d'ESH en tant qu'organisme de foncier solidaire (OFS)
- 1 dossier de demande d'extension de l'EPF SMAF
- Actualisation de l'arrêté du 4/04/2019 relatif a la liste régionale du foncier public mobilisable aux fins de logement
- le bilan d'activité 2019 des établissements publics fonciers

Bilan d'activités 2020 du CRHH (2)

- A noter les présentations de Tonus Territoires, du SRADDET, et de l'état d'avancement du PPI de l'EPORA.
- **En CHAL :**
 - examen de 7 PDALHPD (Allier, Isère, Puy-de-Dôme, Rhône, Métropole de Lyon, Haute-Savoie) ; Bilan FAP Aura, Présentation plateforme accompagnement (01)
 - une CHAL consacrée au FSL ;

Restructuration du tissu HLM en Auvergne-Rhône-Alpes

Rappel

Fin 2018, la **loi ELAN** lance le chantier de restructuration du tissu HLM (art.81 de la loi) avec **l'obligation pour les OHLM (art. L.411-2 du CCH) et les SEM agréées, gérant moins de 12 000 logements sociaux, d'intégrer un groupe au 1^{er} janvier 2021** (disposition codifiée aux art. 432-2 du CCH pour les OHLM et L. 481-1-2 du CCH pour les SEM).

=> Pour répondre à cette obligation : plusieurs options possibles.

- **Se développer ou fusionner** : la loi ELAN facilite les rapprochements / fusions / transferts de patrimoine
- **Rejoindre ou former un groupe** d'OLS gérant plus de 12 000 logements, soit :
 - ✓ **Un groupe vertical** selon l'art. L. 233-3 du code du commerce.
 - ✓ **Une société de coordination** (qui nécessite un agrément ministériel et a le statut d'organisme OHLM). Elle a notamment pour mission d'assurer le contrôle de gestion commun et de prendre les mesures pour garantir la soutenabilité financière du groupe et de chacun des associés

Restructuration du tissu HLM en Auvergne-Rhône-Alpes

Avant la loi ELAN

Sur les 76 organismes HLM ayant leur siège social en Auvergne-Rhône-Alpes au 1^{er} janvier 2019, 48 sont impactés par les dispositions de la loi ELAN, soit :

- 24 sur 32 OPH ;
- 11 sur 23 ESH ;
- 9 sur 13 SEM ;
- 4 sur 8 coopératives HLM.

A la suite des regroupements à l'horizon 2021

Le paysage régional des OLS devrait compter :

- 23 OPH ;
- 19 ESH ;
- 15 SEM (dont 3 nouvelles) ;
- 8 coopératives HLM ;
- et 8 sociétés de coordination.

L'émergence de sociétés de coordination, mode de regroupement privilégié : 25 bailleurs ont fait le choix d'intégrer une société de coordination, en particulier :

- 15 OPH au sein de 9 sociétés de coordination (7 qui auront leur siège social dans la région, 1 en région Centre Val de Loire et 1 nationale)
- 10 autres bailleurs (ESH, SEM, coop HLM) au sein de sociétés de coordination à dimension nationale ou régionale.

Restructuration du tissu HLM en Auvergne-Rhône-Alpes

20 projets de regroupements terminés :

- Fusion/absorption d'OPH au sein de SEM (SEM4V (OPH UGINE et Val Savoie Habitat), Assemblia (Logidôme au sein de la SEAu)) ou de société coopérative (Evoléa (Moulins Habitat et OPAC de Commentry),
- Création d'un office métropolitain, « Habitat & Métropole » fusionnant les 4 OPH de la métropole stéphanoise (Firminy, Ondaine, Gier Pilat, Métropole Habitat St-Etienne)
- 3 sociétés de coordination agréées:
 - Montluçon Habitat et Val Berry (OPH du Cher)
 - Amplitudes (Bourg Habitat, Ardèche Habitat, Opheor (Roanne) et Mâcon Habitat) – 8/02/2021
 - Entre Rhône et Alpes (SCEREA, regroupement Advivo (OPH Vienne) et Alpes Isère Habitat (OPAC 38)) - 8/02/2021
- Intégration dans des groupes verticaux : Bâtir et Loger (ESH Loire), Habitat Dauphinois (coop HLM - Drôme) au sein de Procivis Logement social ; La Thoisseynne (ESH- Ain) au sein de Logirep)
- Intégration à dans des sociétés de coordination de dimension nationale
 - Habitat réuni : Polygone (ESH Cantal) filiale de Habitat réuni ; Mont-Blanc Habitat (ESH - Haute-Savoie), Lemman Habitat (OPH de Thonon les Bains - Haute-Savoie).
 - HACT France (SAEM Immobilière de Belleville – Rhône)
 - Habitat en région Sud-Est (SDH Constructeur (ESH - Drôme))
- Fusion/absorption d'ESH au sein d'autres ESH (HVBS avec Alliade Habitat)
- Adossement à CDC Habitat (SEM Vichy Habitat)
- Transfert de patrimoine (SEM Chablais Habitat à Léman Habitat (Haute-Savoie))
- Pacte d'actionnaire (Logement Pays de Vizille (SEM - Isère) avec Pluralis (ESH - Isère))
- Développement de patrimoine (OPAC du Rhône)

Des exemptions à l'obligation de regroupement

- Adis (ESH - Ardèche) : exception départementale
- Ain Habitat (coop HLM - Ain) : activité d'accèsion sociale
- Cristal Habitat (SEM - Savoie) : chiffre d'affaires de plus 50M€
- Savoienne Habitat (coop HLM - Savoie) : activité d'accèsion sociale

Des projets en cours de finalisation

- 6 sociétés de coordination
 - Cantal Habitat (OPH), OPAC 43, Creusalis (OPH)
 - Drôme aménagement Habitat (OPH) et Valence Romans Habitat (OPH)
 - Actis (OPH de GAM) et Grenoble Habitat (SEM)
 - SAHLMAS (Rhône) et la SACVL (Rhône)
 - Loire Habitat (OPH) et OPAC du Rhône
 - Allier Habitat (OPH) et SCIC Evoléa
- Intégration dans des sociétés de coordination de dimension nationale : SA HLM régionale de Lyon (Rhône) et Le Toit Forézien (coop - Loire) au sein de la SC Habitat réuni
- Adossement via un pacte d'actionnaire : Logidia (ESH - Ain) avec Halpades (ESH – Haute-Savoie)
- Adossement de Montélimar Habitat (OPH transformé en SEM) à CDC Habitat
- Transfert de patrimoine (ESH Beaumier (Loire) à Loire Habitat (OPH)

Des SEM communales sans solution au 1^{er} janvier 2021 (3 dans le Rhône et 1 en Haute-Savoie)

1- Bilan 2020 et programmation 2021 du BOP 177 « Hébergement »

Intervenants : M. BARRUEL / Mme GAY, DRDCS

Bilan de l'exécuté 2020

Prévisionnel pour 2021

Enjeux sur l'actualité du Renfort Hivernal

Actualité organisation territoriale de l'ÉTAT

- *Actualités organisation/ disparition au 1er janvier 2021 de la DRDJSCS*
- *Au 1er janvier, les Directions régionales et départementales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS) se transforment :*
 - *Les Directions régionales et départementales de la cohésion sociale (DRDCS) assurent les missions précédemment exercées par les DRDJSCS dans les domaines de la cohésion sociale, y compris dans les champs de la formation et de la certification des professions sociales et paramédicales, du 1er janvier au 1er avril 2021, en attendant le transfert de ces missions vers les DREETS (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités).*
 - *Les politiques et actions en matière de jeunesse, sports et engagement sont assurées par les Délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) au 1er janvier 2021.*

Bilan 2020 et programmation 2021 du BOP 177 « Hébergement »

- *Bilan de l'exécuté 2020 :*

le BOP 177 : exécution 2020 au montant de 212 771 915 €

dont 75,7M€ pour les CHRS (urgence, insertion, autres activités notamment accompagnement)

dont 86 M € pour le segment « HU » (HU pérenne, Hôtel, hébergements hivernaux)

dont 12,4 M€ pour le segment « veille sociale » (indissociable de l'HU)

et dont 35,2 M€ pour le segment « logement adapté » (pensions de famille et IML)

cette exécution confirme la prégnance et le poids de l'HU dans le BOP.

- *L'exécution 2020 a été marquée par la crise Covid, et par l'expression d'insuffisances de crédits à plus de 30 M €, couvertes par dotations complémentaires de crédits, dont 8 M € restent actuellement en attente de couverture au titre de dettes de gestion 2020.*

Bilan 2020 et programmation 2021 du BOP 177 « Hébergement »

- *Bilan de l'exécuté 2020 : focus sur l'exécuté « HU » et Veille sociale (98,4 M)*
l'exécution 2020 a été marquée par la crise sanitaire qui a amplifié les phénomènes de tension déjà structurellement connus par l'HU et la Veille sociale :
- *les CHS (actuellement 160 places déployées) se sont ajoutés au parc d'HU exceptionnel pour répondre spécifiquement à la crise sanitaire et héberger les malades non graves sans autre solution ;*
- *le parc hôtelier a été largement mobilisé dans le contexte de confinement, afin de répondre au double objectif de mise à l'abri et de respect des contraintes sanitaires, les gymnases et hébergements collectifs étant moins adaptés au contexte sanitaire.*
- *la veille sociale, spécifiquement les accueils de jour et maraudes, ont été renforcés durant toute l'année 2020. Le renfort hivernal n'a pas été clôturé, la jonction s'étant opérée en novembre 2020 entre deux renforts consécutifs.*

Bilan 2020 et programmation 2021 du BOP 177 « Hébergement »

- *Prévisionnel pour 2021 :*
- ***La dotation initiale « socle » déléguée pour 2021, de 111,9 M €, (hors DRL CHRS) en hausse comparée à 2020 mais n'arrivant pas à hauteur de l'exécuté 2020 à périmètre égal.***
- *Comme les années précédentes, un risque d'insuffisances budgétaires est identifié sur les segments de l'HU « exceptionnel » induits, par la pression de la demande des publics vulnérables à accueillir de façon inconditionnelle, par les épisodes de grand froid et/ou de canicule, et par l'impact de la crise Covid qui se poursuit en imposant une mise à l'abri des publics vulnérables (notamment via les CHS, le recours à l'hôtel).*

Bilan 2020 et programmation 2021 du BOP 177 « Hébergement »

■ *Prévisionnel pour 2021*

les mesures prises pour faire face à la crise (confinement et période hivernale) se poursuivent :

- un démarrage du renfort hivernal au 18 octobre au lieu du 1^{er} novembre*
- un parc hivernal total mobilisable de 6 000 places d'hébergement*
- une consigne nationale d'hébergement inconditionnel de tous les publics à la rue*

- des **pérennisations déjà actées** de 483 places d'HU hivernal au 1^{er} octobre 2020 puis de 644 places en janvier 2021, au coût de 22€/place/jour soit plus de 9M€ de crédits pérennes en année pleine 2021 et un parc d'HU pérenne ainsi augmenté de 1127 places au 1^{er} janvier 2021.*

- des **moyens supplémentaires pour le renfort hivernal 2020-2021***
sur les dispositifs de veille sociale :
Renforcement des effectifs des SIAO : une première enveloppe de crédits pérennes de 710 785 € déléguée, une seconde enveloppe en attente ;
Renforcement des accueils de jour : une enveloppe de crédits pérennes de plus de 366 200 € déléguée.

Bilan 2020 et programmation 2021 du BOP 177 « Hébergement »

- **Point d'étape sur le Renfort Hivernal en cours :**
- *une vigilance soutenue portant sur la mise en œuvre du renfort hivernal et le cas échéant en amplifier les actions*
- *Un suivi hebdomadaire de la mise en œuvre du dispositif assuré par les services de l'État via les données des SIAO*
- **Actuellement plus de 6100 places hivernales ouvertes :**
- *2 413 en centres d'hébergement*
- *3 274 en hôtel,*
- *262 en places exceptionnelles*
- *160 en CHS (faible occupation, actuellement 42 places) mais réactivité en cas de clusters ou de nécessité d'héberger très rapidement des malades. Mutualisation des CHS en inter-départementalité*

2- Présentation « Service public de la rue au logement »

Intervenant : M. Manuel HENNIN - DIHAL

L'Etat réforme sa manière d'agir : le **SERVICE PUBLIC** de la RUE au **LOGEMENT**

Un cadre d'intervention simplifié pour plus d'efficacité

- Une **gouvernance unifiée**
- Des **leviers d'intervention rassemblés** (métiers et ressources)
- Un **pilotage par objectifs et résultats**, avec une intensité de suivi renforcée
 - Dihal responsable du Programme 177 au 1^{er} janvier 2021
 - Regroupement des administrations centrales au 1^{er} avril 2021

Des principes d'action forts pour mieux répondre aux besoins

- **Territorialisation** de l'action
- **Logique de service**, d'écoute des préoccupations et de facilitation de l'action de terrain
- Construction de **dynamiques partenariales** (services déconcentrés, associations, collectivités, opérateurs)
- Recherche constante de **performance sociale**

Plusieurs grands chantiers à initier ou accélérer en 2021 :

- **Amplifier et accompagner la transformation de l'offre d'hébergement et d'accompagnement, dans une logique Logement d'abord**
 - Lancer un travail sur l'offre de services des structures d'hébergement et mettre en cohérence leurs modalités de financements, en lançant notamment une réforme de la tarification des CHRS
 - Impulser et accompagner le développement des « CHRS hors les murs »
 - Lancer le chantier de suivi/évaluation des actions financées par le FNAVDL

- **Conforter le SIAO comme clé de voûte de la politique publique de l'hébergement et de l'accès au logement**
 - Accroître les moyens et la légitimité des SIAO pour qu'ils remplissent mieux leurs missions et inscrivent le partenariat au cœur de leur fonctionnement, en agissant notamment sur la gouvernance

- **Améliorer le pilotage, notamment budgétaire, de la politique publique**
 - Travailler avec les préfets et services sur des trajectoires territorialisées et pluriannuelles d'évolution de l'offre d'hébergement et d'accompagnement
 - Objectiver et analyser les coûts pour améliorer le service rendu et la performance de l'action publique

Des enjeux de mise en œuvre opérationnelle importants en 2021

- **Des objectifs renforcés pour l'accès au logement des ménages sans domicile :**
 - Instruction du 1er mars 2021 relative relative à la préparation de la fin de la période hivernale et fixant les objectifs annuels pour le Logement d'abord
 - Instruction du 18 février 2021 relative à l'accélération du relogement des réfugiés

- **Mettre en œuvre le plan de relance du Gouvernement : 100M€ dédiés aux actions en faveur de l'hébergement et du logement des personnes en situation de précarité**
 - Réhabilitation des accueils de jour
 - Projets d'accompagnement des personnes en situation de grande marginalité
 - Tiers lieux alimentaires des ménages hébergés à l'hôtel

- **Animer le réseau des 46 Territoires de mise en œuvre accélérée du Logement d'abord**

- **Organiser la mise en œuvre d'une « Nuit de la Solidarité » d'ampleur nationale en juin 2021**
 - Une quinzaine de villes déjà mobilisées ; un accompagnement méthodologique proposé par la Dihal

3-1 Point parc public

- Bilan 2020
- Programmation 2021

Intervenante : Mme Mathonnet, cheffe du service habitat construction ville durable

2020 - Bilan logements agréés et crédits mobilisés

- **Logements locatifs sociaux agréés et financés en Auvergne-Rhône-Alpes**
 - **10 972 logements sociaux agréés** (hors ANRU), soit 75 % de l'objectif CRHH 2020 en tranche ferme (Rappel 2019 : 14 379 logements agréés. Rappel 2018 : 13 786 logements agréés) dont :
 - **3 522 PLAI**, soit 75 % des objectif 2020 initiaux CRHH en tranche ferme. -20 % par rapport à 2019 (4 385 logts) ;
 - **4 177 PLUS**, soit 66 % objectif 2020. -30 % par rapport à 2019 (5 989 logts) ;
 - **3 273 PLS**, soit 91 % objectif 2020. -18 % par rapport à 2019 (4 005 logts).
 - **Une production PLAI-PLUS-PLS (hors ANRU) représentant 12,5 % des agréments nationaux** (12,2 % pour les PLUS et les PLAI, 13,6 % pour les PLS)
- **Consommation des crédits logements locatifs sociaux**
 - 31,1 M€ soit 10,8 % de l'enveloppe nationale
 - montant moyen de subvention : 8 819 €/logt PLAI
(MMS régional 2020 notifié par le FNAP : 8 691 €/logt PLAI ; le montant réel est un peu supérieur grâce à la réaffectation au niveau régional des reliquats de crédits chez les délégataires)

Source : Infocentre SISAL – 18/01/2021

Situation au 18 janvier 2021 (hors ANRU) – Source SISAL		Nombre de logements agréés				Atteinte des objectifs fixés lors du CRHH tranche ferme du 18 février 2020			
Territoires de gestion		PLUS	PLAI	PLS	TOTAL LLS	% obj PLUS	% obj PLAI	% obj PLS	% obj total LLS
01	CD AIN	379	280	163	822	68%	70%	50%	64%
03	CD ALLIER	75	65	21	161	85%	58%	140%	75%
07	DDT ARDECHE	156	71		227	90%	89%		86%
15	DDT CANTAL	31	16		47	45%	39%		42%
26	DDT DROME	257	151	58	466	73%	78%	58%	72%
38	CA DU PAYS VOIRONNAIS	77	43	12	132	56%	49%	30%	50%
38	DDT ISERE	278	174	122	574	84%	84%	113%	89%
38	GRENOBLE ALPES METROPOLE	270	228	5	503	45%	57%	6%	47%
42	DDT LOIRE	241	169	209	619	67%	86%	141%	88%
43	DDT HAUTE-LOIRE	45	17	70	132	54%	44%		107%
63	CLERMONT AUVERGNE METROPOLE	270	229	73	572	79%	87%	91%	84%
63	DDT PUY-DE-DOME	85	105	18	208	63%	71%	16%	53%
69	DDT RHONE	330	142	211	683	73%	65%	70%	70%
69	METROPOLE DE LYON	695	597	1564	2856	58%	54%	104%	75%
73	CA GRAND CHAMBERY	68	186	50	304	21%	91%	119%	54%
73	DDT SAVOIE	20	20	100	140	15%	30%	60%	38%
74	CA ANNEMASSE-LES VOIRONS AGGLOMERATION	124	101	25	250	75%	83%	78%	78%
74	DDT HAUTE SAVOIE	776	928	572	2276	89%	116%	106%	103%
REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES		4177	3522	3273	10972	66%	75%	91%	75%

2020 – Bilan logements agréés et crédits mobilisés

Auvergne-Rhône-Alpes : bilan des agréments au 18 janvier 2021

source SISAL

Territoires de gestion		Objectifs CRHH en tranche ferme				Dotation finale (redéploiements de fin d'année) yc reliquats	Nombre de logements agréés								Consommation crédits	
		PLUS	PLAI	PLS	TOTAL LLS		PLUS	% obj PLUS	PLAI	% obj PLAI	PLS	% obj PLS	TOTAL LLS	% obj total LLS	Consom° d'AE	% conso AE
01	CD AIN	557	402	325	1 284	2 930 000 €	379	68%	280	70%	163	50%	822	64%	2 349 230 €	80%
03	CD ALLIER	88	112	15	215	399 000 €	75	85%	65	58%	21	140%	161	75%	393 000 €	98%
07	DDT ARDECHE	173	80	10	263	444 300 €	156	90%	71	89%			227	86%	444 300 €	100%
15	DDT CANTAL	69	41	2	112	92 000 €	31	45%	16	39%			47	42%	92 000 €	100%
26	DDT DROME	353	193	100	646	1 040 600 €	257	73%	151	78%	58	58%	466	72%	1 040 600 €	100%
38	CA DU PAYS VOIRONNAIS	138	87	40	265	459 749 €	77	56%	43	49%	12	30%	132	50%	408 500 €	89%
38	DDT ISERE	331	208	108	647	1 486 500 €	278	84%	174	84%	122	113%	574	89%	1 486 500 €	100%
38	GRENOBLE ALPES METROPOLE	600	400	80	1 080	2 524 434 €	270	45%	228	57%	5	6%	503	47%	2 275 500 €	90%
42	DDT LOIRE	361	196	148	705	1 143 784 €	241	67%	169	86%	209	141%	619	88%	1 122 783 €	98%
43	DDT HAUTE-LOIRE	84	39	0	123	105 000 €	45	54%	17	44%	70		132	107%	105 000 €	100%
63	CLERMONT AUVERGNE METROPOLE	342	263	80	685	2 279 544 €	270	79%	229	87%	73	91%	572	84%	1 905 568 €	84%
63	DDT PUY-DE-DOME	136	148	112	396	682 281 €	85	63%	105	71%	18	16%	208	53%	682 281 €	100%
69	DDT RHONE	450	220	300	970	1 287 716 €	330	73%	142	65%	211	70%	683	70%	1 287 716 €	100%
69	METROPOLE DE LYON	1 200	1 100	1 500	3 800	7 263 040 €	695	58%	597	54%	1 564	104%	2856	75%	5 998 880 €	83%
73	CA GRAND CHAMBERY	317	204	42	563	1 800 720 €	68	21%	186	91%	50	119%	304	54%	1 629 139 €	90%
73	DDT SAVOIE	133	66	166	365	173 760 €	20	15%	20	30%	100	60%	140	38%	173 760 €	100%
74	CA ANNEMASSE-LES VOIRONS AGGLOMERATION	165	122	32	319	1 472 485 €	124	75%	101	83%	25	78%	250	78%	1 052 344 €	71%
74	DDT HAUTE SAVOIE	868	802	541	2 211	8 650 500 €	776	89%	928	116%	572	106%	2276	103%	8 613 000 €	100%
REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES		6 365	4 683	3 601	14 649	34 235 413 €	4 177	66%	3 522	75%	3 273	91%	10972	75%	31 060 101 €	91%

2020 - Bilan logements agréés – autres produits

Auvergne-Rhône-Alpes : bilan des agréments au 18 janvier 2021

source SISAL

Nombre de logements agréés

Territoires de gestion		RHVS	PSLA	LI (institutionnels)
01	CD AIN		247	169
03	CD ALLIER			
07	DDT ARDECHE		73	
15	DDT CANTAL		8	
26	DDT DROME		269	
38	CA DU PAYS VOIRONNAIS		48	
38	DDT ISERE		32	58
38	GRENOBLE ALPES METROPOLE		125	153
42	DDT LOIRE		42	
43	DDT HAUTE-LOIRE			
63	CLERMONT AUVERGNE METROPOLE		67	
63	DDT PUY-DE-DOME	40	20	38
69	DDT RHONE		34	377
69	METROPOLE DE LYON		124	57
73	CA GRAND CHAMBERY		69	69
73	DDT SAVOIE		8	17
74	CA ANNEMASSE-LES VOIRONS AGGLOMERATION		11	78
74	DDT HAUTE SAVOIE	70	19	555
REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES		110	1 196	1 571

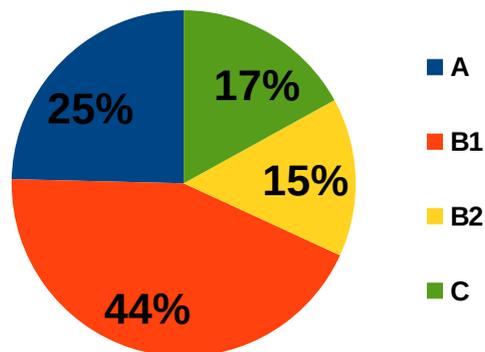
RHVS : résidence
hôtelière à vocation
sociale

PSLA : prêt social
location-accession

LI : logement
intermédiaire

2020 - quelques éléments qualitatifs

Localisation : 2/3 de la production PLAI-PLUS-PLS concentrée en zone tendue (contre 3/4 en 2019)



Localisation : 48 % de la production (PLUS PLAI PLS) en communes déficitaires SRU

Publics : 73,5 % de logements ordinaires, 7,5 % de logements étudiants, 19 % de logements en structures collectives

189 PLAI pensions de famille (objectif 216)

94 logements ASV (Loi Adaptation de la société au vieillissement)

- **Nature et montage des opérations** : une grande variabilité entre territoires de gestion
 - **11 %** de logements financés **en acquisition-amélioration**, de 0 pour Annemasse Agglo et Pays Voironnais à 56 % pour la Haute-Loire
 - **47,3 % en VEFA** : de 0 pour l'Ardèche et le Cantal à 85 % pour Pays Voironnais et l'Isère hors délégation

2020 - Bilan PLAI adaptés

- Un **objectif régional de 281 logements** fixé par le CA du FNAP
- Des résultats en progression par rapport à 2019 (seulement 95 PLAI Adaptés financés en 2019 pour un objectif fixé à 348)
 - **284 logements financés** (soit 13 % de la production nationale) pour un montant de subventions de 2,5M€.
 - 74 opérations (43 en 2019) dont :
 - 1 opérations de sédentarisation des gens du voyage dans l'Ain (7 logements)
 - 5 résidences sociales dans le Rhône (Métropole de Lyon – 100 logements)
 - 3 pensions de famille (1 dans l'Ain, 1 dans l'Allier et 1 dans la Loire) pour 22 à 24 logements par opération.
- Quelques éléments d'analyse
 - organismes MOI : 55 % des opérations, soit 41 opérations pour 165 logements
 - bailleurs sociaux : 44 % des opérations, soit 33 opérations pour 119 logements
 - en Haute-Savoie la production de PLAI adaptés a été entièrement assurée par les bailleurs sociaux alors que dans la Drôme et la Loire, ce sont les organismes MOI qui se sont mobilisés.
 - 57 % des opérations en territoires en délégation des aides à la pierre, soit 42 opérations représentant 211 logements
 - 61 % des opérations en acquisition-amélioration, soit 178 logements dans des ensembles collectifs (contre 39 % en construction neuve).
 - 1 opération neuve consacrée à la sédentarisation des gens du voyage.

2020 – Financement des opérations de démolition

- Périmètre éligible : démolitions de logement sociaux en zones B2 et C, hors ANRU
- Dotation initiale Auvergne-Rhône-Alpes 2020 : 1,45 M€ d'autorisations d'engagement
- Dotation complémentaire en novembre de 68 k€
- Consommation totale de l'enveloppe

Département	Commune	Montant subvention Etat	Nb logts
01	Condeissiat	18 452	4
03	Vichy	125 000	50
26	Dieulefit	100 000	40
	Saint-Jean-en-Royans	65 000	26
38	Pontcharra	95 000	38
	Vienne	105 165	22
42	Ricamarie	350 000	140
	Roanne	270 000	108
	Saint-Chamond	25 000	10
	Saint-Étienne	5 000	2
43	Laussonne	35 000	14
	Monistrol-sur-Loire	45 000	18
	Retournac	20 000	8
63	Ancizes-Comps	60 000	24
73	Moûtiers	199 500	80
	TOTAL	1 518 117	584

2020 – Programmation des logements locatifs sociaux : éléments à retenir sur le bilan

- Une forte baisse des agréments
 - 75 % de l'objectif CRHH 2020 en tranche ferme
 - 10 972 logements agréés, dont 3 522 PLAI, 4 177 PLUS et 3 273 PLS
 - PLS : 91 % de l'objectif CRHH en tranche ferme : maintien grâce aux logements étudiants
 - PLUS : 66 % de l'objectif CRHH en tranche ferme : la plus forte érosion pour le PLUS
 - PLAI : 75 % de l'objectif CRHH en tranche ferme
- Concentration moindre dans les zones tendues
 - difficultés pour les grandes métropoles à maintenir leur production (constat similaire à l'échelle nationale)
- PLAI adaptés : des résultats en forte hausse. Une dynamique à conforter en 2021
- Démolition : la consommation de cette enveloppe démontre qu'elle répond à de réels besoins.

2021 - programmation des logements locatifs sociaux : méthode et calendrier

- Principes nationaux
 - une programmation concertée avec les acteurs locaux
 - Programmation initiale FNAP : principe du « Bottom-up » : besoins des territoires remontés en novembre pris en compte depuis 2013 (délibération du FNAP du 15 décembre)
 - En 2021, complément d'objectifs et de dotation en conseil d'administration du 11 février
 - Une feuille de route du dialogue régional sur la programmation LLS produite par le FNAP en juin 2017
- Au niveau régional
 - échanges en janvier/février 2021 avec l'AR HLM, Action Logement, la Caisse des dépôts, les DDT et délégataires des aides à la pierre, le bureau du CRHH
 - doivent être répartis entre les territoires les objectifs et les dotations pour
 - Les PLS, PLUS, PLAI (dont produits spécifiques hébergement et traitement des foyers de travailleurs migrants)
 - Les PLAI en pension de famille
 - Les PLAI adaptés
 - Les PLS logements étudiants
 - Les démolitions
 - Les opérations de restructuration lourdes de logements locatifs sociaux

2021 - programmation logements locatifs sociaux : notification des crédits et objectifs

- Points à retenir des délibérations du FNAP
 - Niveau d'ambition fort pour la production de logements sociaux
 - le conseil d'administration du 11 février a décidé d'objectifs et d'enveloppes financières complémentaires à ceux décidés le 15 décembre
 - Notification d'enveloppes et d'objectifs PLAI adaptés en nette hausse
 - cohérents avec les mesures de lutte contre la pauvreté de doublement des objectifs nationaux, portés à 4 000 PLAI adaptés
 - Maintien d'une enveloppe dédiée aux opérations de démolition en zones détendues
 - dont le montant est stable par rapport à 2020 avec une notification de dotations régionales
 - Mobilisation de crédits du plan de relance *
 - financement de l'investissement pour de nouvelles structures d'hébergement (crédits non fongibles avec les crédits FNAP offre nouvelle)



* Les crédits du plan de relance pour la restructuration lourde des logements sociaux constituent une aide à la pierre mais ne relèvent pas du FNAP.

2021 – programmation régionale logements locatifs sociaux : proposition des principes de répartition

- Satisfaire les objectifs de **rattrapage SRU** et ceux inscrits dans les **PLH**
- **Mettre en œuvre du plan Logement d'Abord**
- Affirmer la priorité à la **production de logements abordables (PLAI et PLAI adaptés) en zones tendues**
- Prioriser les opérations en **structures spécifiques** et les projets en **habitat adapté**
- Maintenir un bonus pour soutenir les opérations en **acquisition-amélioration en zones détendues** (en maîtrise d'ouvrage directe)
- **Maîtriser** la production de logements ordinaires **PLS**
- Prioriser les opérations de **logements étudiants**
- Poursuivre le dispositif de minoration foncière en **Haute-Savoie**
- Maintenir la vigilance sur les **agréments de logements seniors (loi ASV)**
- **Maîtriser les forfaits moyens pour respecter le MMS notifié pour la région**
- Prendre en compte les opérations à réaliser dans le cadre du programme « **Action coeur de ville** » et dans le cadre du programme « **Petites villes de demain** »

2021 - programmation régionale logements locatifs sociaux : répartition des objectifs

- PLUS et PLS
 - Objectifs du FNAP inférieurs aux perspectives des territoires
 - Proposition : affecter à chaque territoire un objectif égal à ses perspectives + demander au FNAP des autorisations d'agréments complémentaires
- PLAI
 - Objectifs du FNAP supérieurs aux perspectives des territoires
 - Proposition : affecter à chaque territoire un objectif égal à ses perspectives complété par une répartition du surplus
 - tenant compte notamment des résultats des années 2016-2019, tout en priorisant les zones tendues
 - Produits spécifiques hébergement (PSH : CHR) – crédits plan de relance
 - Proposition : affecter à chaque territoires un objectif égal à ses perspectives
 - Traitement des Foyers de Travailleurs Migrants
 - Proposition : affecter à chaque territoire un objectif égal à ses perspectives
 - en retenant les opérations qui avaient été remontées en novembre 2020 même si elles restent incertaines à ce stade de l'année



2021 - programmation régionale logements locatifs sociaux : répartition des objectifs

Pour avis
du CRHH



	OBJECTIFS REPARTIS PAR TERRITOIRES DE GESTION						
	PLUS	PLAI hors PSH	dont PLAI/FTM	PSH	PLS	dont PLS structures spécifiques et logts étudiants	TOTAL LLS
CD 01	500	400			200	0	1 100
CD 03	80	89			0	0	169
DDT 07	286	92		14	14	0	406
DDT 15	58	29			0	0	87
DDT 26	381	230			150	0	761
Pays voironnais	137	135			33	0	305
Grenoble Alpes Métropole	600	420		40	157	137	1 217
DDT 38	295	215			177	111	687
DDT 42	474	288		30	80	46	872
CD 43	77	55			26	26	158
Clermont Auvergne Métropole	369	260			83	0	712
DDT 63	113	83			99	84	295
Métropole de Lyon	1 200	1 285	372	(55*)	1 700	1 000	4 185
DDT 69	400	260			250	0	910
Grand Chambéry	150	130			200	0	480
DDT 73	51	70			61	0	182
Annemasse Agglo	172	190			26	0	388
DDT 74	635	635	175		352	80	1 622
AURA	5 978	4 866	547	84	3 608	1 484	14 536

* pour les opérations, notamment du Rhône, en cours de définition il sera fait appel à la réserve nationale

2021 - programmation régionale logements locatifs sociaux : répartition des enveloppes

Pour
avis du
CRHH

- Maintien du calcul des dotations sur la base 5 000 € par logement en zone C, à 7 000 € en zone B2 et à 9 944 € en zones A/B1
- Maintien du bonus de 2000 € par logement pour les PLAI acquisition-amélioration en maîtrise d'ouvrage directe en zones B2 et C
- Pour les FTM et PSH : affectation égale au coût indiqué par les territoires

Rappel :

Le montant moyen de subvention affecté par le FNAP doit être respecté au niveau régional

Ainsi, chaque territoire peut moduler la subvention par logement en fonction de ses enjeux, mais doit respecter en moyenne les dotations au logement définies au niveau régional

	Enveloppes					
	Ratio MMS résultant	Dotation PLAI	dont dotation FTM	Dotation PSH	Total Dotation	Total Dotation hors reliquats
CD 01	8 360 €	3 344 000 €			3 344 000 €	2 763 231 €
CD 03	6 438 €	573 000 €			573 000 €	547 993 €
DDT 07	5 804 €	534 000 €		181 644 €	715 644 €	715 644 €
DDT 15	5 000 €	145 000 €			145 000 €	145 000 €
DDT 26	6 886 €	1 583 780 €			1 583 780 €	1 583 780 €
Pays Voironnais	9 688 €	1 307 832 €			1 307 832 €	1 256 583 €
Grenoble Alpes Métropole	9 944 €	4 176 480 €		518 960 €	4 695 440 €	4 446 506 €
DDT 38	7 953 €	1 709 960 €			1 709 960 €	1 709 960 €
DDT 42	7 014 €	2 020 000 €		389 220 €	2 409 220 €	2 409 220 €
CD 43	6 382 €	351 000 €			351 000 €	351 000 €
Clermont Auvergne Métropole	9 023 €	2 345 920 €			2 345 920 €	1 971 944 €
DDT 63	5 578 €	463 000 €			463 000 €	463 000 €
Métropole de Lyon	9 944 €	12 778 040 €	3 720 000 €	*	12 778 040 €	12 778 040 €
DDT 69	9 086 €	2 362 240 €			2 362 240 €	2 362 240 €
Grand Chambéry	9 944 €	1 292 720 €			1 292 720 €	1 121 139 €
DDT 73	9 608 €	672 528 €			672 528 €	672 528 €
Annemasse Agglo	9 944 €	1 889 360 €			1 889 360 €	1 469 219 €
DDT 74	9 666 €	6 692 894 €	1 740 200 €		6 692 894 €	6 692 894 €
Auvergne-Rhône-Alpes		44 241 754 €	5 460 200 €	1 089 824 €	45 331 578 €	43 459 921 €

* pour les opérations, notamment du Rhône, en cours de définition il sera fait appel à la réserve nationale

2021 – PLAI Pensions de famille : répartition des objectifs

- Objectifs fixés par le CA du FNAP : 134 PLAI (compris dans objectifs PLAI, pas d'enveloppe dédiée)
- Proposition de programmation avec des objectifs plus ambitieux, en lien avec le plan de développement des pensions de famille

Territoires de gestion	PLAI
CD 01	24
CD 03	
DDT 07	
DDT 15	
DDT 26	
Pays voironnais	25
Grenoble Alpes Métropole	
DDT 38	
DDT 42	21
CD 43	20
Clermont Auvergne Métropole	
DDT 63	
Métropole de Lyon	26
DDT 69	38
Grand Chambéry	
DDT 73	
Annemasse Agglo	
DDT 74	25
TOTAL	179

**Pour avis
du CRHH**

2021 – PLS logements étudiants : répartition des objectifs

- Objectifs fixés par le CA du FNAP : 1 100 PLS (compris dans objectifs PLS)
- Proposition de programmation : retenir les perspectives des territoires et ne pas freiner les dynamiques, en lien avec le « plan 60 000 logements étudiants »

Territoires de gestion	PLS
CD 01	
CD 03	
DDT 07	
DDT 15	
DDT 26	
Pays voironnais	
Grenoble Alpes Métropole	116
DDT 38	
DDT 42	
CD 43	20
Clermont Auvergne Métropole	
DDT 63	
Métropole de Lyon	1 000
DDT 69	
Grand Chambéry	
DDT 73	
Annemasse Agglo	
DDT 74	80
TOTAL	1 216

**Pour avis
du CRHH**

PLAI adaptés : une nécessaire mobilisation de tous les acteurs

- Logements PLAI bénéficiant d'une subvention complémentaire
- Objectif : production de logements très sociaux à bas niveau de quittance
 - pour des ménages fragiles rencontrant des difficultés économiques et sociales
 - dont la situation nécessite la proposition d'un habitat à bas niveau de loyer, aux charges maîtrisées, avec une gestion locative adaptée
 - et le cas échéant un accompagnement ciblé ou des configurations de logements spécifiques
- Axe fort du plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme
- Document-cadre, simplifié, assoupli et pluriannuel
- Mobilisation du FNAVDL pour l'accompagnement des ménages

PLAI adaptés : une nécessaire mobilisation de tous les acteurs

- Augmentation forte des objectifs régionaux :
 - 462 en 2021, 284 réalisés en 2020
- Nécessité d'intégrer des PLAI adaptés dans les programmes de logements sociaux
 - **chaque bailleur doit dorénavant intégrer une part de PLAI adaptés dans ses opérations (référence fixée par le FNAP : 4 % des agréments)**
- Groupe de travail régional en place pour accompagner la mobilisation
 - En 2021 : travail partenarial prévu sur l'appropriation par les bailleurs et collectivités et sur la communication associée
- Réserve régionale constituée
 - pour répondre à des besoins complémentaires des territoires
 - pour permettre les modulations de subventions pour les opérations qui nécessiteraient un soutien financier spécifique

2021 – PLAI adaptés : répartition des objectifs (1/2)

- Objectif régional du FNAP : 462 logements ; 5,8 M€
- Proposition de répartition des objectifs
 - résidences sociales et pensions de famille : affectation à chaque territoire à hauteur des opérations identifiées (140)
 - logements ordinaires (322)
 - Affectation à chaque territoire égale à ses perspectives (pour un total de 90 logements)
 - Complétée par une répartition tenant compte des perspectives PLAI en logements ordinaires et d'indicateurs tels que le nombre de ménages dans le département, le taux de pauvreté, le nombre de ménages reconnus prioritaires et urgents au titre du DALO
 - Il appartiendra à chaque territoire de gestion (DDT, délégataire) de répartir localement en fonction des besoins (secteurs tendus, publics défavorisés, sédentarisation des gens du voyage)

2021 – PLAI adaptés : répartition des objectifs (2/2)

Pour avis
du CRHH

	objectifs nombre PLAI adaptés en PF	objectifs nombre PLAI adaptés en RS	objectifs nombre PLAI adaptés en logements ordinaires	objectifs nombre PLAI adaptés – Total
CD 01	24	0	21	45
CD 03	0	0	8	8
DDT 07	0	0	10	10
DDT 15	0	0	4	4
DDT 26	0	0	18	18
Pays Voironnais	25	25	10	60
Grenoble Alpes Métropole	0	0	30	30
DDT 38	0	0	19	19
DDT 42	21	0	20	41
DDT 43	20	0	5	25
Clermont Auvergne Métropole	0	0	15	15
DDT 63	0	0	10	10
Métropole de Lyon	0	0	72	72
DDT 69	0	0	16	16
Grand Chambéry	0	0	8	8
DDT 73	0	0	6	6
Annemasse Agglo	0	0	11	11
DDT 74	25	0	39	64
Auvergne-Rhône-Alpes	115	25	322	462

2021 – PLAI adaptés : répartition des enveloppes

Enveloppes calculées sur la base des valeurs de référence du document-cadre du programme (pour les logements ordinaires : valeur prise en compte = opérations de 1 à 3 logements)

	Dotation calculée	Reliquats chez les délégataires disponibles constatés fin 2020	Dotation à déléguer
CD 01	427 980 €	134 400 €	293 580
CD 03	111 840 €		111 840
DDT 07	139 800 €		139 800
DDT 15	55 920 €		55 920
DDT 26	251 640 €		251 640
Pays Voironnais	419 800 €	40 €	419 760
Grenoble Alpes Métropole	419 400 €		419 400
DDT 38	265 620 €		265 620
DDT 42	397 200 €		397 200
DDT 43	181 900 €		181 900
Clermont Auvergne Métropole	209 700 €	111 800 €	97 900
DDT 63	139 800 €		139 800
Métropole de Lyon	1 006 560 €		1 006 560
DDT 69	223 680 €		223 680
Grand Chambéry	111 840 €		111 840
DDT 73	83 880 €		83 880
Annemasse Agglo	153 780 €	41 940 €	111 840
DDT 74	685 220 €		685 220
réserve régionale	790 980 €		790 980
Auvergne-Rhône-Alpes	6 076 540 €	288 180 €	5 788 360 €

**Pour avis
du CRHH**

2021 - programmation des opérations de démolition (1/2)

- Dotation régionale : 1,77 M€ (dotation nationale : 10M€)
 - montant moyen à respecter en 2021 : 4 104 €/lgt
 - environ 430 logements finançables
 - en zone B2 et C, hors ANRU
- Besoin remonté des territoires : 5 M€ pour 1 224 logements
- Proposition pour la répartition entre les territoires identique à 2020 :
 - Articulation avec Action Logement : réduction de l'aide en cas d'aide d'Action Logement, permettant de financer plus de démolitions (le cumul restant supérieur aux niveaux de chaque dispositif)
 - Affectation aux territoires opération par opération, sur la base des critères validés en CRHH
 - Enquête lancée mi-mars pour une réponse début mai et une sélection des opérations en juin

2021 - programmation des opérations de démolition (2/2)

Pour avis
du CRHH

- Proposition d'une enveloppe régionale, à répartir opération par opération, sur la base de critères validés par le CRHH, en optimisant l'articulation avec les aides Action Logement
- Proposition de conserver les critères de sélection et priorisation validés en 2019 et 2020 :
 - L'obsolescence et les caractéristiques (qualité) des bâtiments concernés
 - Le taux de vacance dans le parc social sur le bassin d'habitat
 - Des opérations faisant partie de projets d'aménagement de territoire globaux
 - Intégrant des propositions sur la reconstitution et le parc conservé
 - Portées par un partenariat avec les collectivités locales
 - S'inscrivant dans le cadre d'actions de revitalisation de centres bourgs et centres villes
 - Proposant un projet social de qualité (relogement)
 - Calendrier de l'opération avec l'assurance d'un financement dans l'année
 - Situation financière du bailleur
 - Destination du foncier
 - Cofinancements
 - Effet levier de la subvention pour les « grosses opérations »

2021 - Plan de relance : volet rénovation énergétique et réhabilitation lourde des logements sociaux



- 500 M€ sur 2021 et 2022
- dont 460 M€ pour la rénovation énergétique et réhabilitation lourde des logements sociaux
 - Gestion comme une aide à la pierre :
 - répartition entre les territoires de gestion (DDT, délégataires) après avis du CRHH
 - instruction par les DDT ou délégataires, subvention sous forme de PALULOS (décret n°2021-158 simplifiant l'instruction – assistance et outils de formation à distance à venir)
 - Cahier des charges national :
<https://www.ecologie.gouv.fr/plan-relance-restructuration-rehabilitation-lourde-et-renovation-thermique-logements-locatifs>
 - Deux catégories
 - **restructuration lourde avec volet énergétique : opérations prioritaires**
 - **rénovation énergétique seule : en seconde priorité, à compter du deuxième semestre**
- dont 40 M€ pour Massi Réno, expérimentation de l'industrialisation des process de rénovation
 - Appel à projet national

2021 - Plan de relance : restructuration lourde des logements sociaux



- **Restructurations lourdes** : opérations éligibles (1/2)
 - Restructuration lourde de logements sociaux vétustes ou inadaptés couplée à une rénovation thermique
 - exemples : travaux qui ne conservent que l'enveloppe des bâtiments, ajout d'ascenseur/modification des cages d'escalier, modification des typologies des logements, modification des accès et des halls d'immeuble, ajouts de balcons, intervention dans les logements de nature à augmenter significativement la qualité de vie à l'intérieur...)
 - Restructurations de résidences sociales et foyers de jeunes travailleurs couplées à une rénovation énergétique
 - les EHPAD ne sont pas finançables sur ce volet du plan de relance (objet d'une mesure spécifique du plan de relance)
 - Possibilité de transformation de logements ordinaires en logements foyers ou inversement de logements foyers en logements ordinaires couplées à une rénovation énergétique
 - Sur tous les territoires, notamment zones détendues et QPV
 - À l'exclusion opérations financées par l'ANRU

2021 - Plan de relance : restructuration lourde des logements sociaux



- **Restructurations lourdes : opérations éligibles (2/2)**
 - Logements de classe E F G
 - F et G prioritaires
 - Saut de deux étiquettes obligatoire et classe D minimum après travaux
 - Les bailleurs doivent fournir un audit énergétique selon la méthode TH-C-E-Ex
 - Ordres de service de commencer les travaux en 2021
 - Achèvement des travaux au plus tard deux ans après la décision de subvention.
- **Modalités de financement des restructurations lourdes**
 - pas de cumul avec le FEDER
 - forfait moyen de 11 k€ / lgt, modulable selon les territoires et/ou la nature des opérations.
 - plafond de 20 k€ / lgt et 35 % du prix de revient HT
 - possibilité dérogation exceptionnelle du préfet dans le cas d'opérations de requalification de patrimoine architectural remarquable présentant des surcoûts justifiés

2021 - Plan de relance : restructuration lourde des logements sociaux



- Enveloppe notifiée : 20 287 552 €, réservée à la seule restructuration lourde
- Objectif : 1 844 logements rénovés
- Une enquête menée en janvier pour fiabiliser la liste des opérations finançables
 - 3 269 logements (68 opérations) proposés par les territoires et répondant aux critères du cahier des charges pour les restructurations lourdes
 - dont 585 en classe énergétique F et G, prioritaires (soit 18 % des logements)
 - dont 2 684 en classe énergétique E, dont 667 en QPV
- **Enjeu de consommation rapide et un suivi rapproché des crédits du plan de relance**
 - dépôt des dossiers par les bailleurs dès maintenant et avant le 1er juin
 - nouvelle enquête prévue au niveau national en avril
 - dotations régionales potentiellement redéployées et/ou abondées à compter du mois de juin, en fonction de besoins de financement identifiés sur les territoires
 - accompagnement des services instructeurs (formations flash, guides, fiches)

2021 - Plan de relance : restructuration lourde des logements sociaux



- La proposition de répartition s'appuie sur les principes suivants
 - Appuyer la répartition sur les opérations éligibles remontées par les territoires
 - Compte tenu de l'enjeu d'une consommation rapide des crédits et d'un dépôt des dossiers avant le 1^{er} juin
 - Sécuriser les opérations en F et G, prioritaires : affecter à chaque territoire l'objectif correspondant à ces opérations
 - Compléter les objectifs de chaque territoire au prorata des opérations en classe E
 - les territoires peuvent ensuite moduler les montants de subvention et prioriser les opérations
 - Réserver au niveau régional une enveloppe spécifique pour les résidences sociales et foyers de jeunes travailleurs (opérations prioritaires mais plus complexes)
 - à hauteur de 10 % de la dotation régionale (184 logements)
 - Constituer une réserve régionale de 5 %
 - permettant souplesse et réactivité dans la gestion des redéploiements et l'adaptation des dotations à la réalité des dossiers déposés

2021 - Plan de relance : volet rénovation énergétique et réhabilitation lourde des logements sociaux



Pour avis
du CRHH

	Nb lgts Restruct° lourdes classes F et G	Nb lgts Restruct° lourdes classe E	Enveloppe	Objectif
CD 01	9	196	890 252	81
CD 03		0	0	0
DDT 07	57	56	853 072	78
DDT 15	8	14	144 518	13
DDT 26	14	268	1 235 916	112
Pays Voironnais	35	25	485 925	44
Grenoble Alpes Métropole		130	524 810	48
DDT 38	101	402	2 733 874	249
DDT 42	23	166	923 142	84
CD 43	39	0	429 000	39
Clermont Auvergne Métropole		171	690 327	63
DDT 63		56	226 072	21
Métropole de Lyon	48	630	3 071 310	279
DDT 69	69	17	827 629	75
Grand Chambéry		54	217 998	20
DDT 73	80	221	1 772 177	161
Annemasse Agglo		38	153 406	14
DDT 74	98	244	2 063 028	188
réserve régionale 5 %			1 016 341	92
enveloppe spécifique RS / FJT			2 028 755	184
AURA	581	2 688	20 287 552	1 844

TOTAL LLS

3269

2021 - Plan de relance : volet rénovation énergétique des logements sociaux



- Rénovations énergétiques seules (sans restructuration lourde)
 - financements en cas de compléments de crédits,
 - **uniquement au second semestre**
 - opérations éligibles : en classe G et F
 - forfait moyen de 4k€ / lgt, modulable selon les opérations.
 - plafond de 12,5 k€ / lgt
 - possibilité dérogation exceptionnelle du préfet dans le cas d'opérations de requalification de patrimoine architectural remarquable présentant des surcoûts justifiés
- Selon l'enquête régionale menée en janvier :
 - 1 408 logements éligibles remontés par les territoires

2021 - Plan de relance : Appel à projet MassiRéno



- Objectif : déploiement de solutions industrielles pour la rénovation énergétique (de type EnergieSprong),
- Appel à projets national Massification de la rénovation exemplaire du parc social (40 M€)
 - cahier des charges : <https://www.ecologie.gouv.fr/plan-relance-appel-projets-massification-renovation-exemplaire-du-parc-locatif-social-massireno-1>
- Subvention non cumulable avec les subventions « réhabilitation lourde »
- Au niveau national : 34 candidats, 47 opérations, 7 055 logements
 - Au niveau régional : 8 candidats, 8 opérations, 1 344 logements
 - Candidats : Est Métropole Habitat, Pluralis - Société d'Habitation des Alpes, GrandLyon Habitat, OPHEOR, Cristal Habitat, Alpes Isère Habitat, Halpades, OPAC de la Savoie

MOUS :
maîtrise
d'œuvre
urbaine
et sociale

- Rappel de la dotation et des demandes 2020
 - enveloppe régionale notifiée de 752 500 € en AE
 - besoin initial exprimé de 1 112 000 €.
 - une programmation réactualisée à 731 500 € en AE en cours d'année
 - annulation de 2 MOUS Gens du Voyage (GDV)
 - une enveloppe exceptionnelle pour les sinistrés du séisme du Teil (153 259 €).
- Types d'actions (hors le Teil)
 - sédentarisation des gens du voyage (38 %)
 - relogement / d'accès au logement de ménages prioritaires ou publics spécifiques (22 %)
 - maintien dans le logement (prévention expulsions - près de 14 %)
 - Ces actions peuvent s'inscrire dans la durée et mobiliser des financements pluriannuels

2021 - Programmation FNAP : MOUS Actions d'accompagnement

■ Répartition des financements pour 2021

**Pour avis
du CRHH**

**Dotation
régionale :
649 080 €**

Département	Dotations (AE)	Département	Dotations (AE)
Ain	99 500 € (MOUS GDV)	Haute-Loire	55 000 € (MOUS AIVS et MOUS jeunes)
Ardèche	45 470 € (MOUS GDV et MOUS PEX)	Puy-de-Dôme	100 000 € (MOUS Maintien et MOUS GDV)
Cantal	32 500 € (MOUS Accès et MOUS équipe mobile précarité)	Rhône	161 500 € (MOUS PEX, MOUS GDV, MOUS insalubrité, MOUS incurie, MOUS MVS) <i>dont Métropole de Lyon</i> <i>125 000€</i>
Drôme	10 000 € (MOUS GDV)	Haute-Savoie (MOUS Alfa 3A)	70 000 €
Isère	75 000 € (MOUS GDV et MOUS PEX)		

- Besoins ne pouvant pas être satisfaits : 193 600 € (actions non prioritaires : LHI et évacuation des campements illicites qui ne sont financées que partiellement et à titre dérogatoire).

3-2 Point programmation parc privé

- Bilan 2020**
- Programmation 2021**

Intervenante : Mme Mathonnet, cheffe du service habitat construction ville durable

Éléments à retenir sur le bilan 2020 de l'ANAH :

une année finalement satisfaisante, voire exceptionnelle au vu des circonstances

La région représente 12 % des résultats nationaux en 2020

Engagement financier : 103 M€
(117 M€ en 2019)

dont 75,3 M€ Habiter Mieux* (92,5 M€ en 2019)
dont 4M€ RHI** (2,8 M€ en 2019)
dont 735 K€ Humanisation (586 K€ en 2019)

Nombre total de logements aidés : 12 350

dont 10 489 logements aidés hors financement de travaux énergétiques simples (HMA*)

18 425 en 2019 dont 10 441 hors HMA*, 12 684 en 2018 dont 11 645 hors HMA*

Les **12 350** logements aidés se répartissent comme suit :

Propriétaires occupants : 9 965
(En 2019 : 15 897, en 2018, 8 831)

Propriétaires Bailleurs : 515
(En 2019 : 485 ; en 2018 : 532)

« équivalent logements » dans le cadre des aides aux syndicats de copropriétés : 1 867
(En 2019 : 1 783 ; en 2018 : 3 328)

8 834 logements relèvent du programme Habiter Mieux*

En 2019 : 14 453 ; en 2018 : 7 788 ; en 2017 : 6 083

Dont **1 861** logements au titre d'HMA*, dont **56 %** concentrés sur 2 départements (Drôme et tPuy-de-Dôme et 63)

En 2019 : 7 984 ; en 2018 : 1 040

Donc 6 970 logements Habiter Mieux hors HMA*

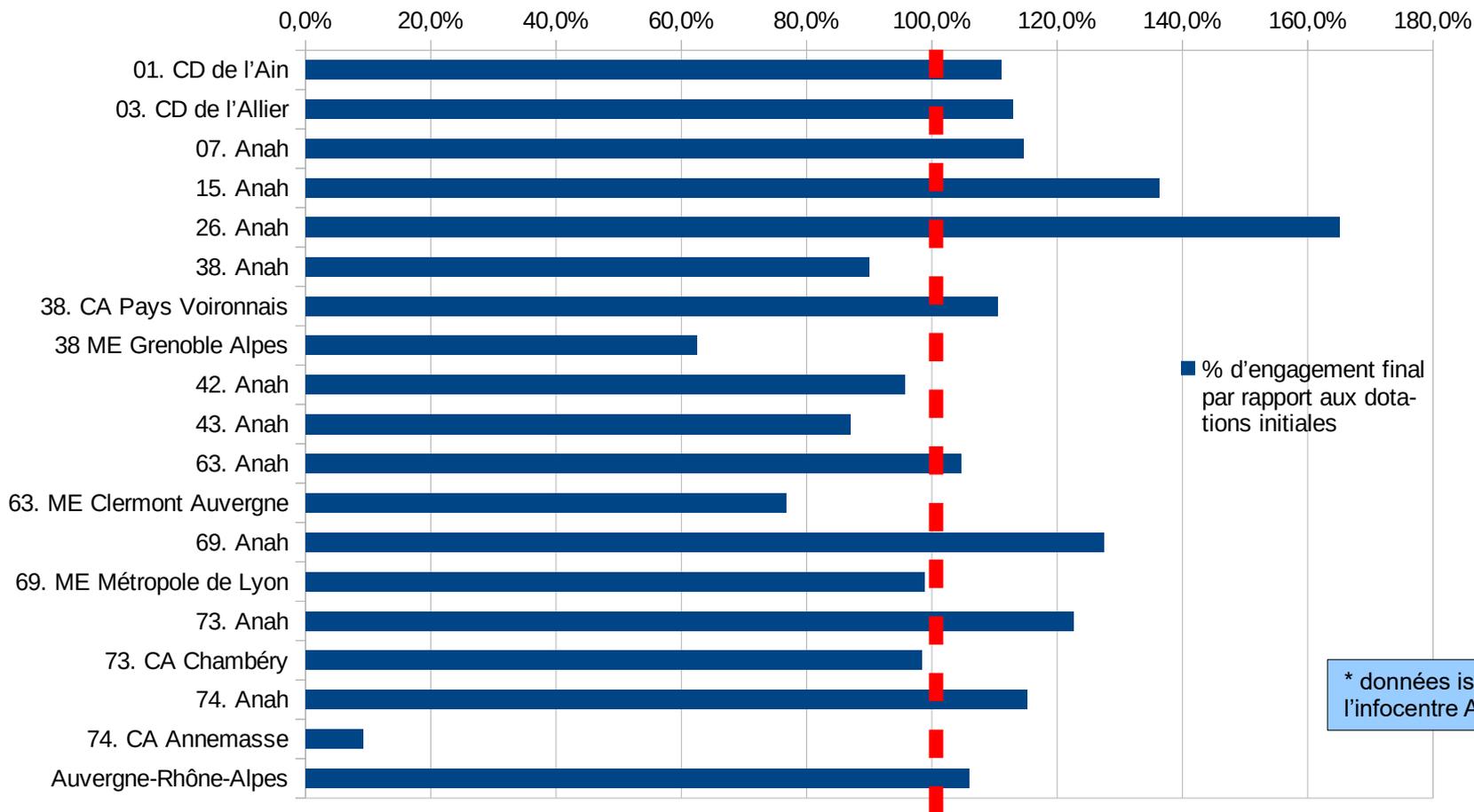
* Programme Habiter Mieux : programme de rénovation énergétique des logements privés initié en 2011. Comprend notamment :

- Habiter Mieux Sérénité (HMS)

- Habiter Mieux Agilité (HMA) : financement de travaux « simples », un seul geste ; dossiers déposés en 2018 et 2019 ; les chiffres de l'année 2020 correspondent à des dossiers déposés fin 2019 ; remplacé par Maprimréno' en 2020

** RHI-THIRORI : Résorption de l'habitat insalubre irrémédiable ou dangereux (RHI) et de restauration immobilière (Thirori). Gestion nationale.

Des engagements globalement au-dessus des dotations initiales

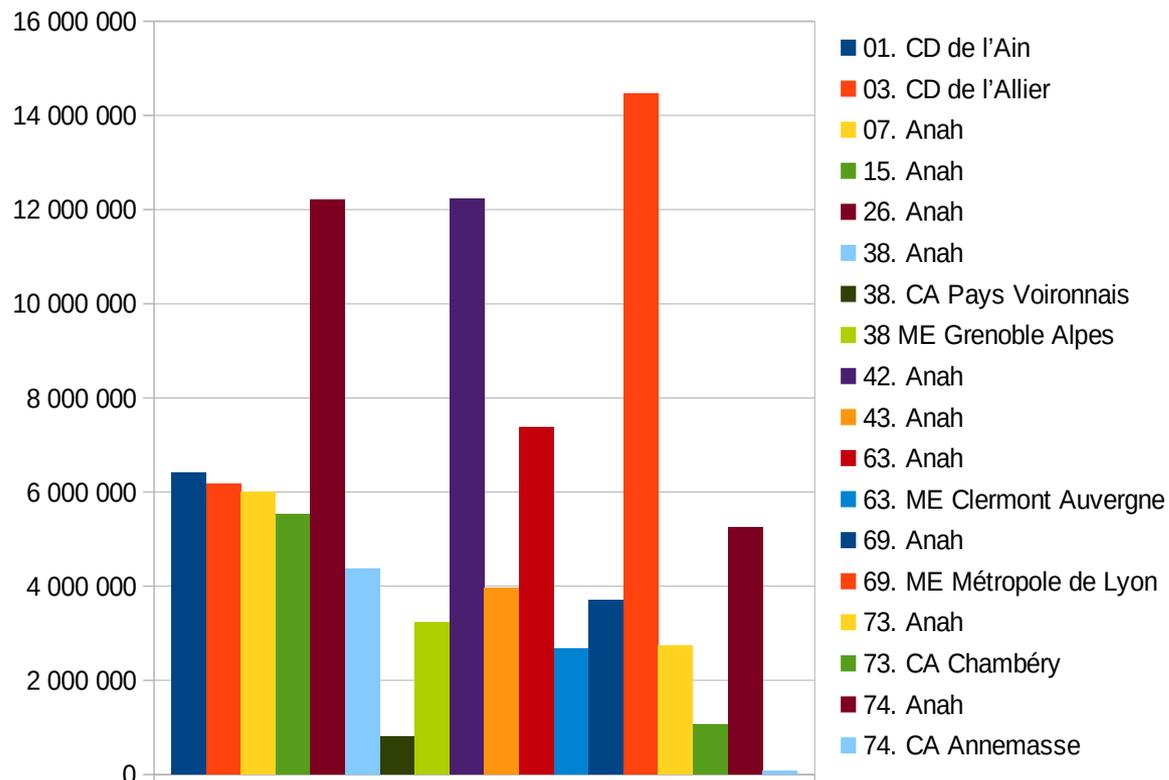


grâce aux
abondements en
cours d'année sur
l'autonomie et les
copropriétés
dégradées, et des
bons résultats sur
les PO énergie et
les PB

* données issues du tableau de bord de l'infocentre Anah Extraites le 12/01/2021

Bilan 2020 ANAH

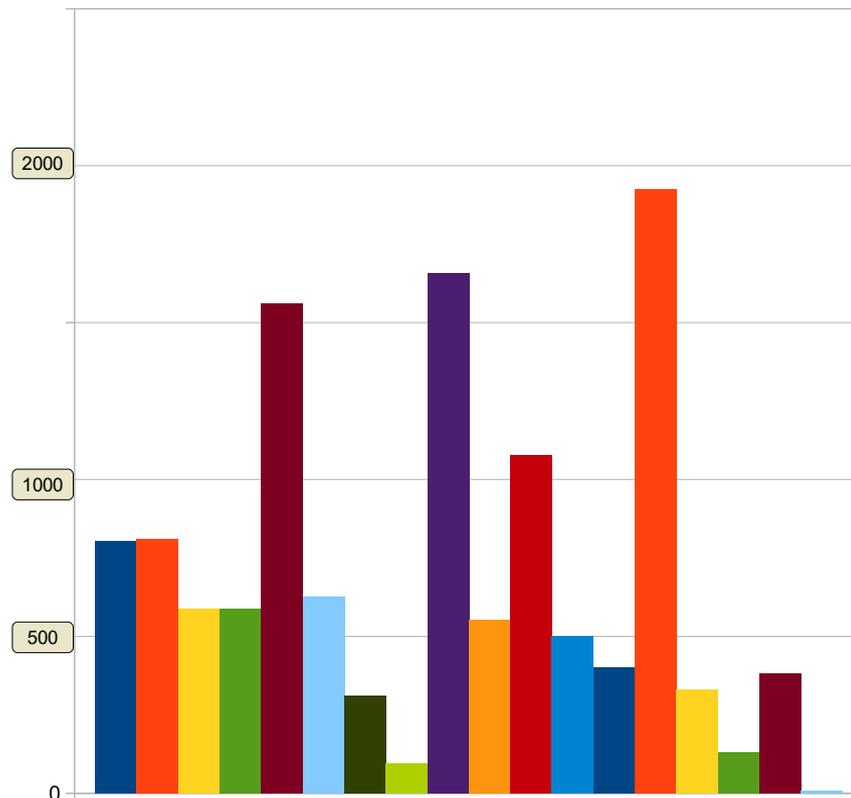
Montants engagés en 2020 par territoire de gestion



Sub engagées y/c HMA 2019, hors Humanisation, hors RHI (b)

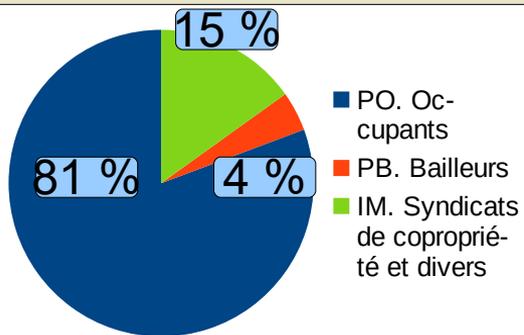
Les engagements de la DL 74 comprennent le montant en ingénierie pour la carence de l'immeuble C3 à Cluses (1,2 M€) d'où un rapport montant d'engagement/ nombre de logements aidés atypique

Nombre de logements aidés par l'ANAH en 2020 par territoire de gestion

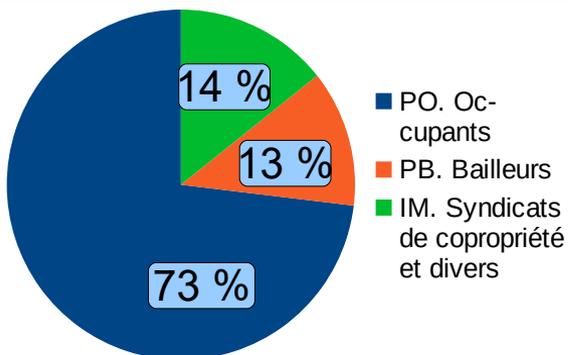


Bilan 2020 ANAH

Répartition en nombre de logements aidés entre PO, PB et syndicats de copropriété

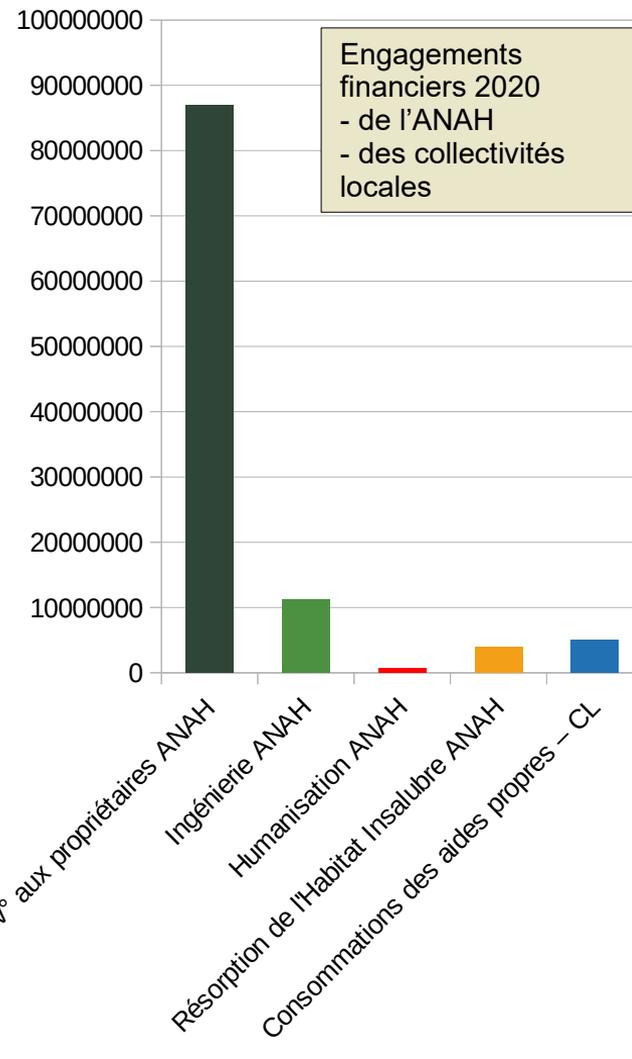
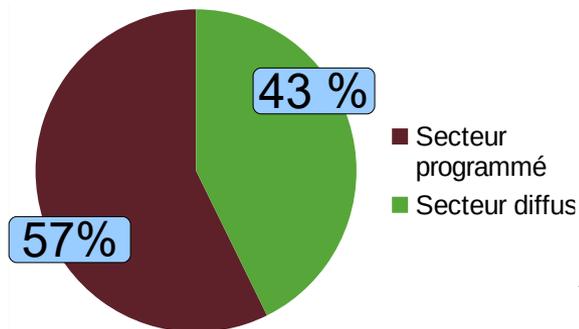


Répartition en montant de subvention ANAH aidés entre PO, PB et syndicats de copropriété



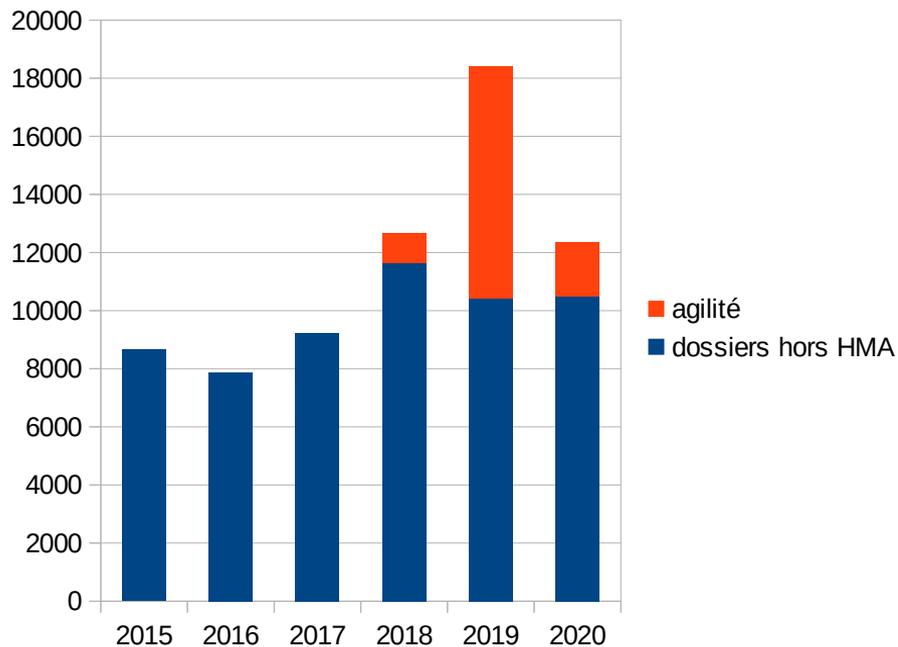
A l'échelle régionale, le coût unitaire des dossiers PB a été de 21 305€ ; les coûts unitaires des dossiers PO et Syndicats de copropriété ont été respectivement de 6 383€ et 6656€. Ceci explique la différence de ce que représentent les dossiers PB en nombre et en montant d'aides

Répartition en nombre de logements entre secteurs programmés et diffus :
Secteur programmé : 7 076 lgts
Secteur diffus : 5 274 lgts,

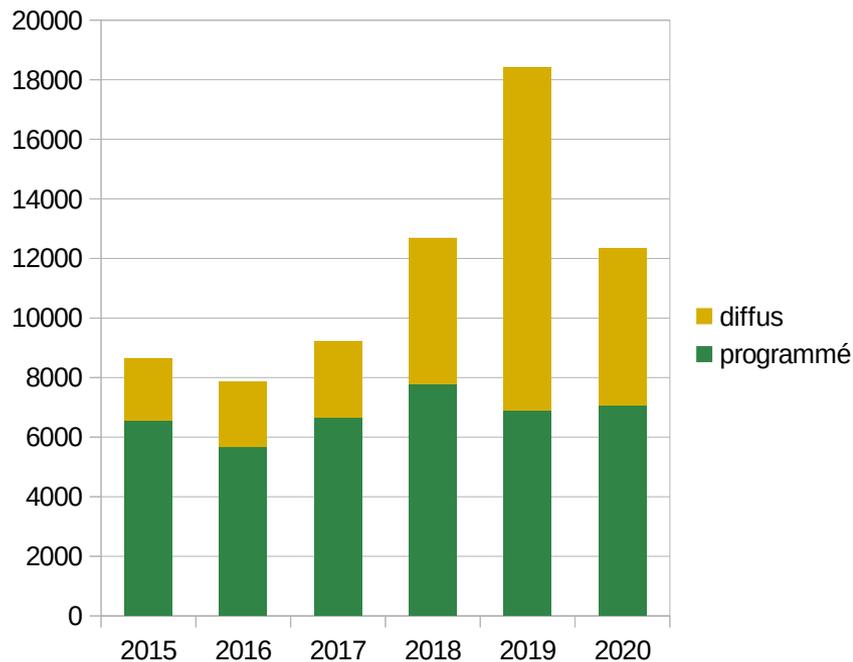


Evolutions 2015-2020

Évolution du nombre de logements aidés par le programme Habiter Mieux entre 2015 et 2020 – en rouge le nombre de logements aidés par Habiter Mieux Agilité (HMA)



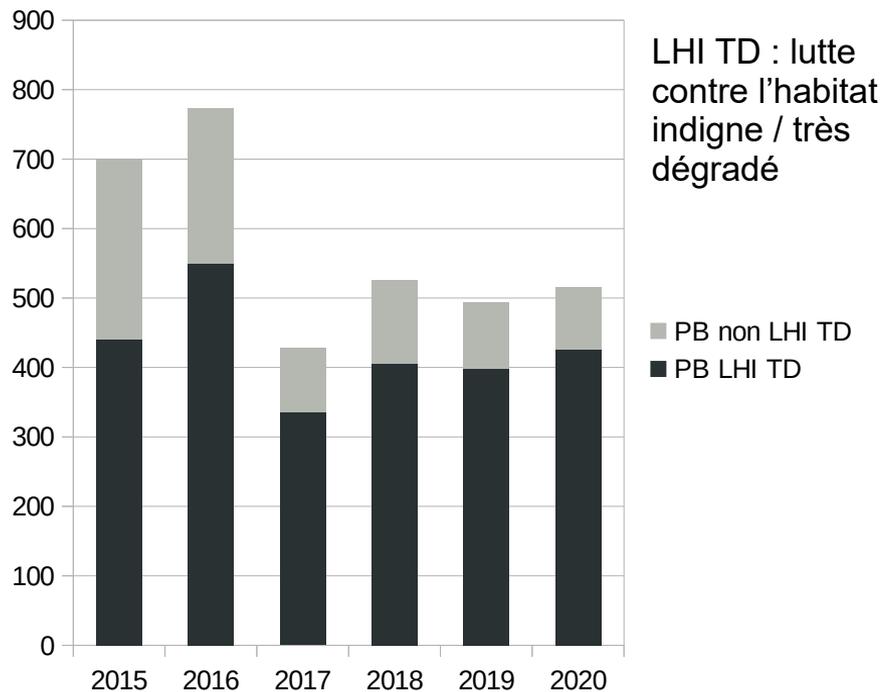
Évolution du nombre de logements aidés entre 2015 et 2020 en secteurs diffus et programmés



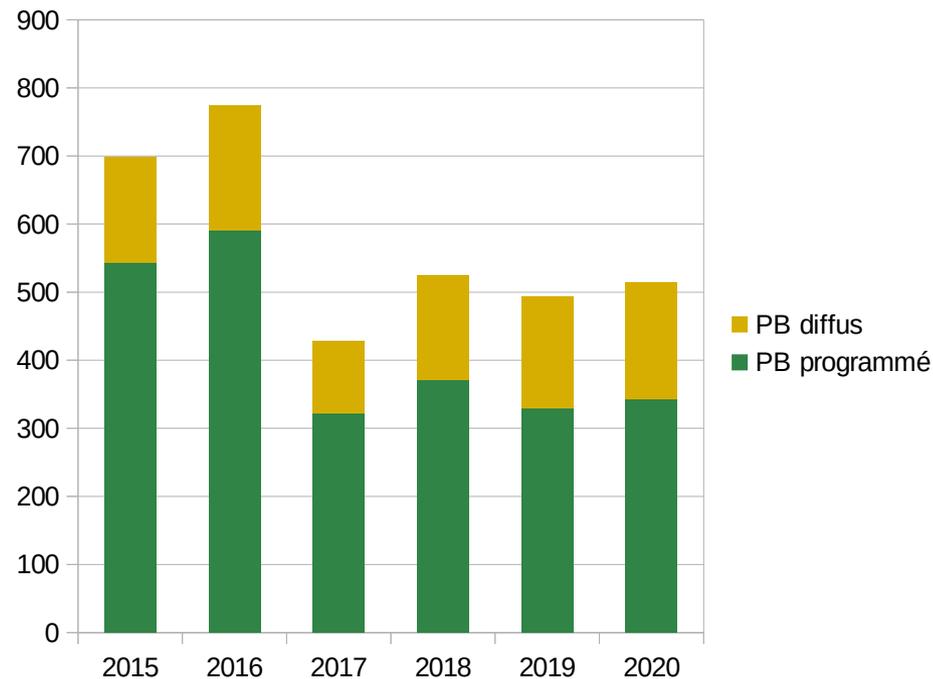
Evolutions 2015-2020

Focus Propriétaires bailleurs

Évolution du nombre de logements PB aidés entre 2015 et 2020 – avec détail PB LHI TD



Évolution du nombre de logements PB aidés entre 2015 et 2020 – détail secteurs diffus ou programmés

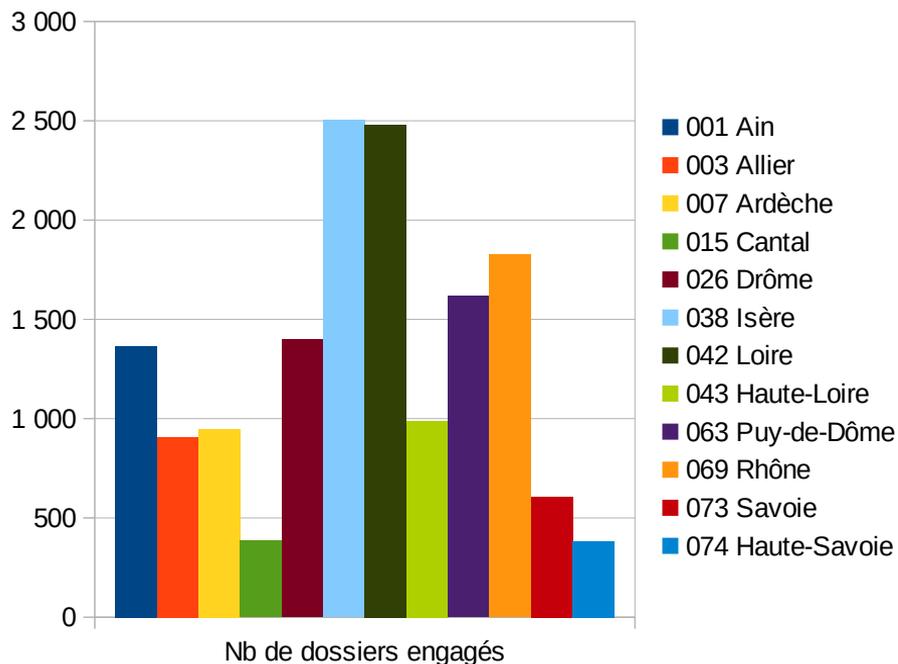


Ma prime rénov 2020

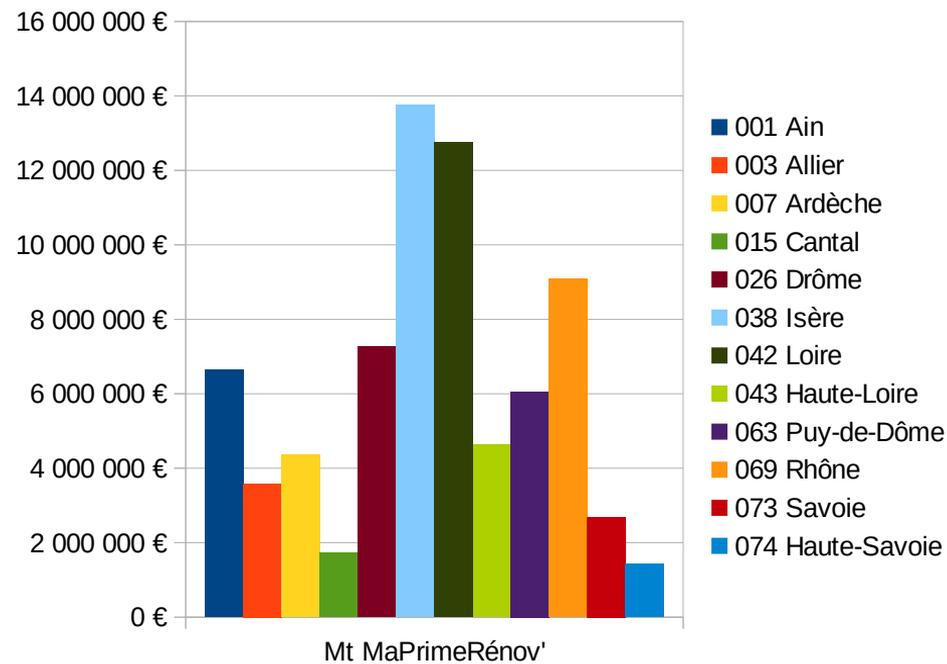
15 407 dossiers MPR engagés en 2020, pour 73 954 969 € de prime, et 193 540 549 € de travaux

Auvergne-Rhône-Alpes : environ 11 % des primes MPR au niveau national, et 13 % du montant des primes distribuées

Nombre de dossiers engagés en 2020 en Auvergne-Rhône-Alpes



Montant des aides en 2020 en Auvergne-Rhône-Alpes



Programmation ANAH 2021-priorités des interventions

1. La lutte contre la précarité énergétique : - Atteindre l'objectif de 67 000 logements rénovés dans le cadre du programme Habiter Mieux et de MaPrimeRénov' Copropriétés

Poursuivre et à développer toutes les actions de promotion de l'ensemble du programme HM, ainsi que celui de MPR

2. La lutte contre les fractures territoriales : - **Action Coeur de Ville et Petites Villes de Demain :** L'enjeu principal en 2021 sera celui d'une présentation et promotion de ces nouveaux dispositifs [VIR*, DIIF**, façades, transformation des rez-de-chaussée] auprès des collectivités et des potentiels bénéficiaires de ces financements.

Petites Villes de Demain : en 2021 travail de conception de stratégies de traitement de l'habitat privé qui intègrent à la fois des mesures incitatives et des outils coercitifs afin de répondre aux problématiques de lutte contre l'habitat indigne, de mobilisation financière et d'adaptation des logements.

3. La lutte contre les fractures sociales : LHI, programme Autonomie, plan Logement d'abord RHI / THIRORI : Une enveloppe nouvelle de 8,1 M€ sera dégagée pour le recyclage des îlots anciens. Ces crédits seront attribués courant 2021 sur la base des projets en RHI/THIRORI* intégrant un ambitieux programme d'aménagement → **demande de remontée de projets à l'Anah centrale d'ici la fin avril.**

Le maintien à domicile des logements pour les personnes âgées ou en situation de handicap : ce régime d'aides pourrait être appelé à évoluer à l'issue des travaux conduits cette année par deux missions interministérielles

Habitat inclusif et participatif : L'opportunité d'une délibération sur de possibles expérimentations sur ces sujets sera étudiée en lien avec les interventions de la CNSA et de l'ANCT pour ce type de projets.

Le plan Logement d'abord et le plan national de lutte contre les logements vacants : les territoires de mise en oeuvre accélérée du plan seront connus au mois de mars à l'issue d'un appel à candidatures.

Humanisation de structures d'hébergement : des moyens supplémentaires dans dans cadre du plan de relance

4. La prévention et le redressement des copropriétés : Plans Initiative Copropriétés
L'instruction relative au régime d'aides en cas de carence d'un syndicat de copropriétaire sera publiée au 1^{er} semestre 2021

Les nouvelles aides individuelles MaPrimeRénov pour les ménages modestes et très modestes **se substituent au mixage des aides** pour les dossiers de rénovation énergétique de copropriétés.

Le registre d'immatriculation des copropriétés : un dispositif d'astreinte, applicable à l'égard des syndicats de propriétaire ne s'étant pas encore immatriculés ou n'ayant pas mis à jour leurs données, est en cours d'élaboration.

5. L'ingénierie
Une réserve nationale est mise en place pour les crédits correspondants au plan Petites Villes de Demain dans l'attente des informations permettant leur répartition régionale.

* VIR : vente d'immeuble à rénover
** DIIF : dispositif d'intervention immobilière et foncière

* RHI-THIRORI : Résorption de l'habitat insalubre irrémédiable ou dangereux (RHI) et de restauration immobilière (Thirori). Gestion nationale.

MPR : MaPrimeRénov, aide gérée au niveau national, sauf, à partir de 2021, pour l'aide MPR copropriété gérée localement

Programmation ANAH 2021- changements majeurs 1/2

Élargissement des aides « Ma PrimeRénov' » (MPR)

- Extension de MaPrimeRénov' à tous les propriétaires occupants à partir du 1^{er} janvier 2021 (gestion nationale).
- Extension de MaPrimeRénov' aux propriétaires bailleurs du parc privé 1^{er} juillet 2021 (gestion nationale).
- **Ouverture de MaPrimeRénov' Copropriété au 1^{er} janvier 2021 (gestion locale).**
- Bonus MaPrimeRénov' pour sortir des situations de passoires thermiques (logement avec étiquette énergétique F et G)
- Bonus Bâtiment basse consommation
- Création d'un forfait pour permettre aux demandeurs d'être accompagné par un organisme dans le cadre de MaPrimeRénov'
- Ouverture d'un forfait « rénovation énergétique globale » dans le cadre de MaPrimeRénov'

→ MaPrimeRénov' Copropriété

Une aide pour toutes les copropriétés qui reprend les principes d'Habiter Mieux copropriétés.

Aide à la pierre, donc instruite par les délégations locales de l'ANAH (c'est le seul « produit MPR » instruit localement)

Vient compléter les deux dispositifs existants gérés localement « copropriété en difficulté » et « copropriétés fragiles » qui sont maintenus



MPR copropriété en difficulté

- Être en dispositif programmé OPAH CD, Plan de sauvegarde ou ORCOD

MPR Copropriété Fragiles

- Avoir un taux d'impay inférieur à 8 et 25% du budget annuel
- Ou être en secteur NPNRU ou QPV



MPR Copropriété

- Être immatriculé au registre national des copropriétés
- Être composé d'au moins 75% de lots d'habitation en résidence principale
- Avoir un projet de travaux global ayant un gain énergétique d'au moins 35%

Programmation ANAH 2021- changements majeurs 2/2

Modification du régime Habiter Mieux sérénité

- **Gain énergétique minimal haussé à 35 %** (au lieu de 25%)
 - Souplesse accordée pour les dossiers entre 25 et 35 % déposés avant le 28 février 2021
- Assiette de subvention augmentée (**30 000 €** au lieu de 20 000€)
- **Prime Habiter Mieux augmentée : 10 % HT des travaux limité à 3000€ (TMO) et 2000€ (MO)**
- **2 bonus possibles**
 - **sortie de « passoires énergétiques » (F, G) : 1 500€**
et / ou (car cumulables)
 - **atteinte normes BBC (étiquettes A ou B) :1500 €**
- Inéligibilité des projets de chaudière fioul et charbon, ou augmentant les émissions de gaz à effet de serre (sauf exceptions définies par instructions DG)

Programmation ANAH 2021 dotation et objectifs

Dotation régionale initiale 2021*

113 559 000 €

Dont 9 899 021€ pour l'ingénierie

Dotation initiale 2020 : 89 940 000 €
Les sommes en réserve nationale étaient importantes en début d'année

Dotation finale déléguée en 2020 :
106 757 690 €
dont 98 255 898 € ont été engagés

* les dotations régionales ne comprennent pas les dotations RHI et humanisation dont les crédits restent gérés au niveau national

Plusieurs financements sont placés en réserve nationale : expérimentations façades (26,1M€), Petites villes de demain (11,1M€), Recyclage des îlots anciens (18M€), et réserve copropriétés dégradées (31,8M€ dont Gestion urbaine de proximité - GUP)



Nouveau dispositif MPR copropriétés

En 2021, un nouveau dispositif (MPR copro) est inclus dans la dotation à hauteur de **7 454 050€ pour les aides aux travaux et 286 677 € pour l'ingénierie afférente**
→ ces crédits relèvent du Plan de Relance

Hors nouveau dispositif MPR Copro :
105 818 273€
Dont 9 612 344 € pour l'ingénierie

** Demande : somme des besoins et capacités à faire exprimées par les territoires de gestion, DDT et délégataires des aides à la pierre, en novembre 2020

*** L'expression des territoires portait sur le produit existant en 2020 ; ce dispositif a évolué vers plus d'exigences de gain énergétique

Objectifs régionaux 2021 en nombre de logements :

- **Propriétaires bailleurs** : **500 dont 10 MOI** (Maîtrise d'Ouvrage d'Insertion) – demande** : 869
En 2020 : 460 dont 24 MOI

- Intermédiation Locative (IML) : **370** (maintien)

- **Propriétaires occupants habitat indigne ou très dégradé** : **325** → demande : 438
En 2020 : 277

- **Propriétaires occupants énergie** : **3 384**
→ demande : 5 814***
En 2020 : 4 264

- **Propriétaires occupants autonomie** : **2 693** → *idem* demande
En 2020 : 1064, puis 2900 après abondement

- **Copropriétés en difficulté** : **3 107** → demande : 5 147
En 2020 : 2 961

- **Copropriétés fragiles** : **1 269** → demande : 1 179
En 2020 : 2 290

- **MPR copropriété** : **2 150** (nouveau)

- **Habiter Mieux** : **7 682 y compris MPR copro**
En 2020 : 7 243

Principes proposés pour la répartition entre les territoires

PB, PO LHI et PO énergie :

→ utilisation de la méthode régionale basée sur les potentialités et la réalisation sur les années antérieures

PO Autonomie :

→ l'ANAH ayant attribué le nombre exact de logements demandés, répartition suivant les demandes exprimées par les territoires en septembre

→ certaines délégations ont signalé des augmentations de besoin : celles-ci seront signalées à l'ANAH avec la remontée du CRHH

Copropriétés dégradées

→ l'ANAH a établi un tableau spécifique de suivi des copro dégradées suite à l'enquête de septembre. Depuis, les territoires ont signalé des ajustements sur plusieurs dossiers

Proposition de prendre en compte des ajustements tant que le projet reste dans l'enveloppe allouée

→ la dotation et les objectifs en copro D restent intégralement en réserve régionale comme les années précédentes

Copropriétés fragiles

→ les objectifs étant légèrement supérieurs aux demandes exprimées, proposition de répondre aux demandes et de placer le reliquat en réserve régionale

MPR copropriété

→ 25 % en réserve régionale et 75 % distribués aux territoires suivant % d'inscriptions dans le RNC des copropriétés construites avant 1976

Ingénierie

→ distribution du montant alloué par l'ANAH totalement : mise en réserve de l'ingénierie des copropriétés dégradées et du Teil (07) et distribution du reste de l'ingénierie au prorata des demandes remontées en septembre et distribution du montant alloué par l'ANAH (pas de réservation du montant de la demande)

Répartition infra régionale des objectifs ANAH

Pour avis du CRHH

	PB	dont MOI	dont IML	PO LHI/TD	PO autonomie	PO énergie	Syndicat de copropriétés en difficulté (nb logts) (objectif indicatif)	MaPrimeRénov' Syndicat de copropriétés fragiles (nb logts)	MaPrimeRénov' Syndicat de copropriétés saines
Conseil départemental de l'Ain	49			10	300	217	0	0	51
Conseil départemental de l'Allier	37			10	250	284	0	0	37
Délégation locale de l'Ardèche	65			99	195	179	47	0	25
Délégation locale du Cantal	18			47	180	186	6	3	13
Délégation locale de la Drôme	85			17	225	255	456	257	71
Délégation locale de l'Isère	18			14	266	222	0	68	68
CA Pays Volonnais	3			3	30	36	0	0	11
Métropole Grenoble Alpes	6			3	100	146	206	174	227
Délégation locale de la Loire	57			45	248	505	427	400	175
Conseil départemental de Haute-Loire	21			15	160	139	0	0	15
Délégation locale du Puy-de-Dôme	27			22	247	264	0	0	16
Clermont Auvergne Métropole	16			4	80	110	0	88	95
Délégation locale du Rhône	17			7	87	147	0	0	30
Métropole de Lyon	33			7	65	276	170	118	575
Délégation locale de Savoie	17			7	135	114	0	0	90
Chambéry Métropole	7			2	25	57	236	0	34
Délégation locale de Haute-Savoie	22			12	94	233	116	0	156
Annemasse Agglomération	2			1	6	14	199	0	31
Total réparti en région AURA	500	0	0	325	2693	3384	1863	1108	1720
Objectifs en réserve		10	370	0		1	1244	161	430
Total régional	500	10	370	325	2693	3385	3107	1269	2150

Nota : les objectifs logements en copropriétés en difficulté sont indicatifs

Les objectifs en réserve pour MaPrimeRénov' copropriétés saines seront distribués aux territoires les plus dynamiques

Répartition infra régionale de la dotation ANAH 2021

Pour avis du CRHH

	Dotations initiales hors copropriétés (Ingénierie, PO LHI, PB, PO Auto, PO énergie) (1)	Dotations Copro. Fragiles (2)	Dotations MPR copro – Crédits Plan de relance (3)	Dotations initiales (1) + (2) + (3)	Réserves Copro. Dégradées (4)	Réserves non fléchées (MOI + IML + LHI Reliquat) (5)	Dotations initiales y/c réserves (4) + (5)
Conseil départemental de l'Ain	5 663 864 €	0 €	166 416 €	5 830 280 €	0 €		5 830 280 €
Conseil départemental de l'Ailier	6 035 978 €	0 €	121 345 €	6 157 323 €	0 €		6 157 323 €
Délégation locale de l'Ardèche	6 530 974 €	0 €	79 741 €	6 610 715 €	319 986 €		6 930 701 €
Délégation locale du Cantal	4 895 329 €	19 344 €	41 604 €	4 956 277 €	40 000 €		4 996 277 €
Délégation locale de la Drôme	7 085 901 €	1 657 136 €	232 289 €	8 975 326 €	2 938 000 €		11 913 326 €
Délégation locale de l'Isère	5 026 444 €	438 464 €	218 421 €	5 683 329 €	0 €		5 683 329 €
CA Pays Voironnais	842 705 €	0 €	38 137 €	880 842 €	0 €		880 842 €
Métropole Grenoble Alpes	4 198 569 €	1 121 952 €	738 471 €	6 058 992 €	1 539 000 €		7 597 992 €
Délégation locale de la Loire	10 811 084 €	2 579 200 €	568 588 €	13 958 872 €	3 159 000 €		17 117 872 €
Conseil départemental de Haute-Loire	3 332 885 €	0 €	48 538 €	3 381 423 €	0 €		3 381 423 €
Délégation locale du Puy-de-Dôme	6 288 270 €	0 €	52 005 €	6 340 275 €	0 €		6 340 275 €
Clermont Auvergne Métropole	2 368 555 €	567 424 €	308 563 €	3 244 542 €	0 €		3 244 542 €
Délégation locale du Rhône	3 001 488 €	0 €	97 076 €	3 098 564 €	0 €		3 098 564 €
Métropole de Lyon	5 350 881 €	760 864 €	1 868 713 €	7 980 458 €	5 635 000 €		13 615 458 €
Délégation locale de Savoie	2 606 770 €	0 €	291 228 €	2 897 998 €	0 €		2 897 998 €
Chambéry Métropole	1 188 218 €	0 €	110 944 €	1 299 162 €	130 000 €		1 429 162 €
Délégation locale de Haute-Savoie	4 427 574 €	0 €	506 182 €	4 933 756 €	1 470 000 €		6 403 756 €
Annemasse Agglomération	308 096 €	0 €	100 543 €	408 639 €	500 000 €		908 639 €
Total dotations des territoires de gestion (A)	79 963 584 €	7 144 384 €	5 588 804 €	92 696 772 €	15 730 986 €		108 427 758 €
<i>Réserves régionales (B) non fléchées</i>		1 038 128 €			1 246 664 €	982 304 €	3 266 996 €
<i>réserve régionale Crédits Plan de relance</i>			1 066 246 €				1 066 246 €
Total Réserve régionale		1 038 128 €	1 865 246 €	2 903 374 €	16 976 550 €	982 304 €	5 131 242 €
Total de la dotation régionale (A + B+C)	79 963 584 €	8 182 512 €	7 454 050 €	95 600 146 €	16 976 550 €	982 304 €	113 559 000 €

Nota : les dotations logements en copropriétés en difficulté sont indicatives
Les dotations en réserve pour MaPrimeRénov copropriétés saines seront distribués aux territoires les plus dynamiques

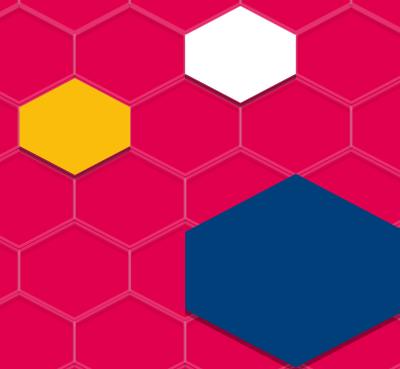
4- Présentation du bilan 2020 et orientations 2021 d'Action logement

Intervenants : M. Petrone, Directeur régional et M. Tomi

BILAN 2020 ET PERSPECTIVES 2021

ACTION LOGEMENT

CRHH PLÉNIER DU 11 MARS 2021



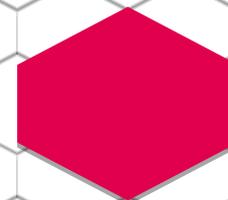
NOTRE MISSION : FACILITER L'ACCES AU LOGEMENT POUR FAVORISER L'EMPLOI

LOGER ET ACCOMPAGNER LES SALARIÉS dans leur mobilité résidentielle et professionnelle, en proposant des services et des aides financières qui facilitent l'accès au logement et donc à l'emploi.

FINANCER ET CONSTRUIRE DES LOGEMENTS sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'écohabitat, d'évolution de la société, et de mixité sociale.

FINANCER LES POLITIQUES DU LOGEMENT EN FRANCE, en accompagnant la mise en œuvre des politiques publiques, du renouvellement urbain et des politiques locales de l'habitat, en lien avec les collectivités territoriales.

ACTION LOGEMENT
UN SOUTIEN MASSIF AUX TERRITOIRES
ET AUX ACTEURS DU LOGEMENT



BILAN 2020 AURA

PERSONNES MORALES

NB : Données provisoires en attente de validation

Hors fonds propres et PHB 2.0, ONV et subventions distribuées par l'ANRU à hauteur de 70% (% d'intervention d'ALS dans l'ANRU)

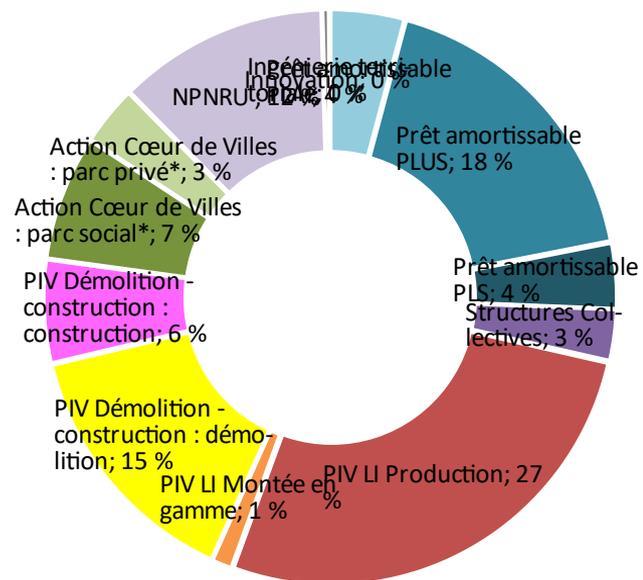
Ingénierie sociale :

Budget AURA en 2020 pour Action Logement : 0,930 M€, auxquels s'ajoutent **0,109 M€** alloués aux CLLAJ de la Région, soit un total de **1.039 M€** de financement dédiés à l'ingénierie sociale.

Pour Action Logement, cela implique de travailler avec 34 partenaires dans tous les départements d'AURA, auxquels il convient de rajouter les 16 CLLAJ.

Type de financement	Enveloppe budgétaire 2020 AURA	% de réalisation	Consommation au 31/12/2020
Prêt amortissable PLAI			8 265 000 €
Prêt amortissable PLUS			34 898 000 €
Total PLUS/PLAI	42 000 000 €	102,8%	43 163 000 €
Prêt amortissable PLS	7 411 000 €	98,7%	7 317 000 €
Structures Collectives	5 800 000 €	98,2%	5 693 652 €
prêt amortissable LI			0 €
PIV LI Production	60 000 000 €	88,8%	53 287 000 €
PIV LI Montée en gamme	1 600 000 €	139,4%	2 230 000 €
PIV Démolition - construction : démolition			28 650 167 €
PIV Démolition - construction : construction			11 500 000 €
Total PIV démolition - construction			40 150 167 €
Action Cœur de Villes : parc social*			13 926 511 €
Action Cœur de Villes : parc privé*			6 633 191 €
Total Action Cœur de Villes *	20 000 000 €	102,8%	20 559 702 €
NPNRU (prêt ALS)			23 553 965 €
Innovation			728 180 €
Ingénierie territoriale			134 800 €
Total	136 811 000 €		196 817 466 €

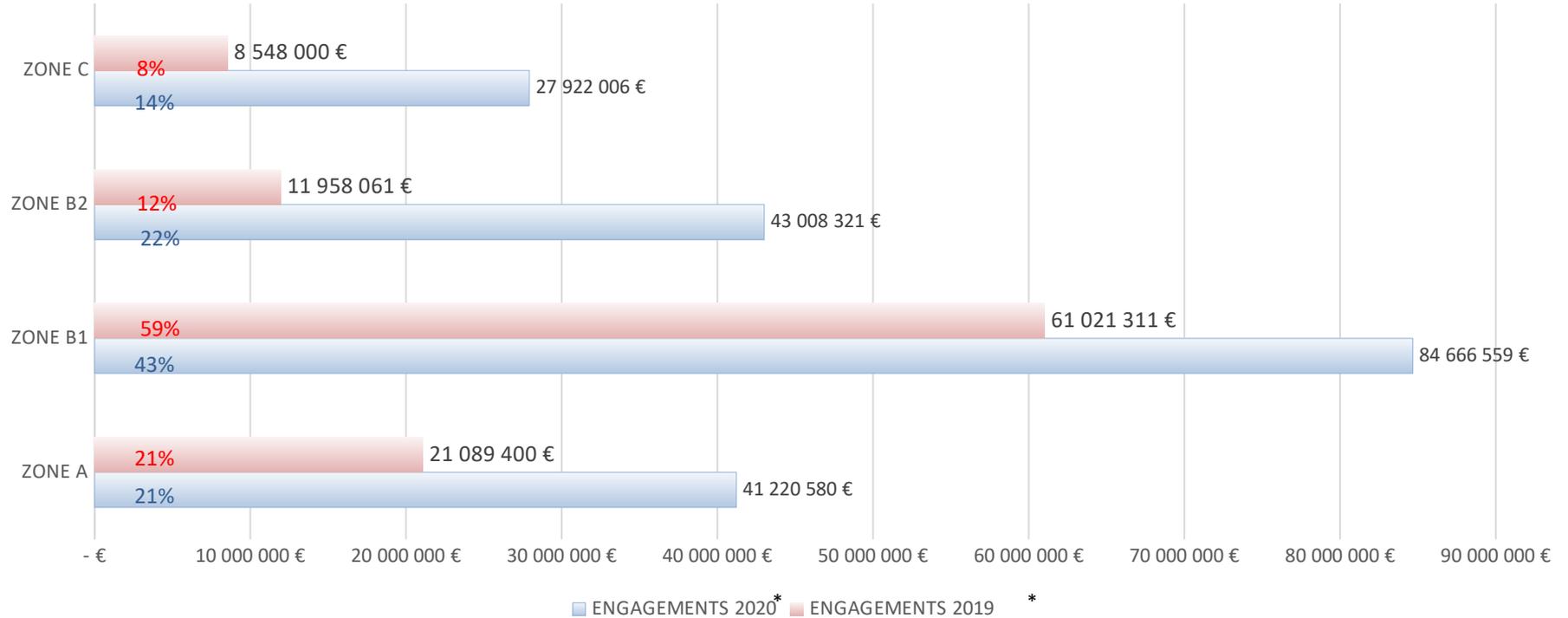
REPARTITION PAR TYPE DE FINANCEMENTS



Par rapport à 2019 :

- Fort impact des dispositifs publics dans les engagements de la DR : +69% d'augmentation pour ACV, +8% pour le NPNRU.
- Le PIV représente 49% des engagements de la DR , soit + de 95,6 M€.
- Volume d'engagements en hausse pour la ligne PLS mais proportion quasi identique à 2019.

REPARTITION PAR ZONE



- La forte augmentation des zones B2/C est liée au déploiement du PIV démolition-production et de l'augmentation des financements ACV.

*Avec % par rapport au total de l'année

2 BILAN 2020 AIDES AUX MÉNAGES (données provisoires en attente de validation)

CHIFFRES AU 31 DECEMBRE 2020 (données provisoires)

AIDES EN K€	AURA 2020		Poids DR AURA dans réalisé 2020 national
	Réal. à date	nombre	
Prêts accession, dont :	56 107	1 703	
<i>Vente HLM</i>	1 841		
<i>PSLA (Prêt Social Location-Accession)</i>	770		
Prêts travaux	5 527	641	
Accession-Travaux	61 634	2 344	17%
Avances LOCA-PASS®	3 856	7 224	13%
Subventions MOBILI-PASS®	7 893	3 699	20%
Subventions Aide Mobili-jeunes®	19 401	17 666	15%
Prêts MOBILI-PASS® engagés	6		
Mobilité - Recrutement	27 300	21 365	16%
Prêts ASD	1 477	1 834	
Subventions ASD	2 016		
Aides salariés en difficulté	3 675		17%
Total des aides	96 282		17%
Familles logées	11 565		

3 DES INVESTISSEMENTS AMBITIEUX EN FAVEUR DU LOGEMENT (*)

CONVENTION QUINQUENNALE 2018-2022

Convention entre l'Etat et Action Logement portant sur les emplois de la PEEC pour la période 2018-2022

15 milliards d'euros



PLAN D'INVESTISSEMENT VOLONTAIRE 2019-2022

Les Partenaires sociaux ont demandé en 2018 au groupe Action Logement de mobiliser une enveloppe supplémentaire de 9 milliards d'euros pour faciliter l'accès au logement des salariés et travailler en faveur du pouvoir d'achat

De 8 899 M€ à 9 246 M€

(*) Avenant à la convention quinquennale 2018-2022 et au plan d'investissement volontaire entre l'Etat et Action Logement, en date du 15 février 2021



UN SOUTIEN MASSIF AUX TERRITOIRES ET AUX ACTEURS DU LOGEMENT

- ◆ Action Cœur de Ville : agir sur le bâti et l'offre de logement pour renforcer le retour des salariés en centre-ville
1,5 MILLIARD D'EMPLOIS NOUVEAUX SUR 5 ANS

Action Logement accorde une aide financière (jusqu'à 1 000 € / m²) aux opérateurs privés et publics pour réaliser un projet immobilier inscrit par la ville dans son projet de revitalisation



Réhabilitation
Restructuration
d'immeubles



- ◆ Une offre nouvelle attractive et adaptée au besoin
- ◆ En logements abordables (sous plafonds de loyers sociaux ou intermédiaires)
- ◆ Prise en compte du pied d'immeuble



actionlogement.fr/investir-utile/action-coeur-de-ville

Villes ACV en Auvergne-Rhône-Alpes

Ain : Ambérieu-en-Bugey, Bourg-en-Bresse et Oyonnax - **Auvergne** : Aurillac/Arpajon sur Cère, Issoire, Le Puy-en-Velay, Montluçon, Moulins, Rioms, Thiers et Vichy - **Isère** : Bourgoin-Jallieu, Vienne et Voiron - **Loire** : Montbrison et Roanne - **Rhône** : Tarare - **Savoie-Mont-Blanc** : Chambéry et Rumilly- **Vallée du Rhône** : Annonay, Aubenas, Romans sur Isère/Bourg-de-Péage, Montélimar, Privas, et Valence

UN SOUTIEN MASSIF AUX TERRITOIRES ET AUX ACTEURS DU LOGEMENT

DISPOSITIF PETITES VILLES DE DEMAIN

Un dispositif calqué sur **Action Cœur de ville** et à destination des collectivités de moins de 20.000 habitants. Ce sont **1.000 villes***, toutes de moins de 20.000 habitants qui bénéficieront du dispositif.

*200 petites villes de demain qui regroupent 226 communes pour la région AURA

Action Logement est associé à ce dispositif et contribue ainsi contribue à :

- répondre aux besoins des entreprises,
- répondre aux demandes des salariés y compris des saisonniers agricoles et du tourisme
- accompagner le développement économique.

A ce titre, **Action Logement** mobilise ses aides et services qui répondent aux spécificités locales qu'il s'agisse

- d'accompagner le développement d'une offre de logement abordable,
 - de projets innovants pour faciliter le logement des salariés (saisonniers, alternants ...)
 - de mettre en œuvre des aides permettant l'accès et le maintien dans le logement (dont les dispositifs VISALE, MOBILI-JEUNE® et LOCA-PASS®)
 - d'accompagner la mobilité professionnelle des salariés
-

ACTION LOGEMENT ET LE FINANCEMENT DE L'ANRU

Le financement du NPNRU s'élève à 12 Md € (depuis le 29 janvier 2021)

❑ Action Logement apporte 8,4 Md € (70%)

❑ L'Etat apporte 1,2 Md€

❑ L'USH apporte 2,4 Md€

→ Le concours financier de l'ANRU doit être majoritairement fléché sur de l'habitat et respecter un équilibre entre subventions (73%) et prêts (27%)

La contrepartie au financement d'AL : du foncier et des réservations locatives



ACTION LOGEMENT ET LE FINANCEMENT DE L'ANRU

Le financement du NPNRU en AURA s'élève à 1,1 Md €

- ❑ Action Logement apporte environ 70% de cette somme
 - ❑ en contribuant massivement aux 830M€ de subventions versées par l'ANRU
 - ❑ en octroyant plus de 330 M€ sous forme de prêts à l'échelle régionale

La contrepartie au financement d'AL : du foncier et des réservations locatives



4 LE PLAN D'INVESTISSEMENT VOLONTAIRE, L'AVENANT DU 15 FEVRIER 2021

Au moment où la France traverse une crise inédite, les partenaires sociaux ont demandé au Groupe Action Logement de **mobiliser une enveloppe de près de 9 milliards d'euros pour :**

- **faciliter l'accès au logement des salariés,**
- **favoriser leur mobilité et ainsi**
- **agir au profit de l'accès à l'emploi.**

Ce plan massif a été **validé le 9 janvier 2019.**

Un avenant vient d'être signé le 15 février 2021

Un total de 8 899 M€ (assiette basse) à 9 246 M€ (assiette haute) à comparer aux 9 065 M€ prévus par le PIV du 25.04.2019)

4 LE PLAN D'INVESTISSEMENT VOLONTAIRE, L'AVENANT DU 15 FEVRIER 2021 (SUITE)

1.1. - MODIFICATION DE LA CONVENTION QUINQUENNALE 2018-2022 DU 16 JANVIER 2018

Des évolutions remarquables en faveur des personnes morales :

- Abondement des enveloppes de prêts PLS et structures collectives (transfert de l'enveloppe LI) décidé en 2020 entériné.
- 3^{ème} tranche de dotation de fonds propres pour l'ONV (333M€) versée sous forme de prêts en compte courant associé
- Renforcement de l'intervention d'AFL en faveur de la mixité sociale : investissement complémentaire en prêts et subventions au titre du NPNRU. Abondement des programmes DIGNEO et NPNRU.
- Contribution complémentaire à l'ANRU de 1,4 M€ de subventions.

LE PLAN D'INVESTISSEMENT VOLONTAIRE,

4 L'AVENANT DU 15 FEVRIER 2021 (SUITE)

1.1. - MODIFICATION DE LA CONVENTION QUINQUENNALE 2018-2022 DU 16 JANVIER 2018 (suite)

Des évolutions en faveur des personnes physiques :

- Abondement et extension de la ligne d'aide aux salariés en difficulté (ASD et ingénierie sociale), contribution au FNAVDL, pour répondre aux difficultés suscitées par la crise sanitaire et sociale. Mise en place de partenariats avec des opérateurs.
- Affectation des reliquats 2018-2020 de prêts accession travaux à l'accession à la propriété.
- VISALE: accélération et élargissement du dispositif pour les salariés modestes de plus de 30 ans en seule mobilité résidentielle. Concerne également les salariés de plus de 30 ans du secteur agricole.

LE PLAN D'INVESTISSEMENT VOLONTAIRE,

4

L'AVENANT DU 15 FEVRIER 2021 (SUITE)

Des mesures complémentaires relatives à la crise sanitaire et à ses conséquences :

- Aide engagée en juin 2020 pour les impayés de loyer et charges de logement au bénéfice des salariés modestes affectés par chômage partiel ou perte d'emploi (150€/mois renouvelable sous conditions de ressources) prorogée et renforcée pour salariés ayant perdu leur emploi.

LE PLAN D'INVESTISSEMENT VOLONTAIRE,

4 L'AVENANT DU 15 FEVRIER 2021 (SUITE)

1.2. - MODIFICATION DE LA CONVENTION DU 25 AVRIL 2019 RELATIVE AU PLAN D'INVESTISSEMENT VOLONTAIRE (AVENANT PIV)

- ❑ Ajustement des mesures du PIV en faveur du parc privé



Aides à l'adaptation des logements au vieillissement et à la rénovation des logements du parc privé rassemblées dans une ligne unique, de 1503 à 1750 M€ (subventions).

- ❑ Poursuivre l'effort de production et d'adaptation du parc social et intermédiaire

Ajustement des moyens de la Foncière dédiée à la transformation de bureaux et de locaux d'activité vacants en logements (FTI). 761 M€ sous forme de prêts bonifiés (300 M€) et de fonds propres (461 M€).

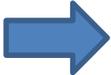


Suppression du dispositif de soutien aux gestionnaires d'établissements médicaux-sociaux, mais soutien au secteur via l'activité de la foncière dédiée ENEAL (350 M€ en fonds propres).

LE PLAN D'INVESTISSEMENT VOLONTAIRE,

4 L'AVENANT DU 15 FEVRIER 2021 (SUITE)

1.2. - MODIFICATION DE LA CONVENTION DU 25 AVRIL 2019 RELATIVE AU PLAN D'INVESTISSEMENT VOLONTAIRE (AVENANT PIV)

- Poursuivre l'effort de production et d'adaptation du parc social et intermédiaire (suite)
 -  Renforcement production offre accrue logements sociaux et très sociaux PLAI et PLUS (zones tendues ou à fort enjeu emploi-logement).
450 M€ en subventions, auxquels s'ajoutent 250 M€ sous forme de prêts bonifiés, soit un total de 700 M€.
 -  Logement des jeunes et colocation. Enveloppe dédiée au financement de logements et résidences, et à la colocation (équipement). 220 M€, dont 145 M€ en prêts bonifiés et 75 M€ sous forme de subventions. Nombre estimé de logements : 22 000.
-

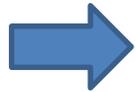
LE PLAN D'INVESTISSEMENT VOLONTAIRE,

4

L'AVENANT DU 15 FEVRIER 2021 (SUITE)

1.2. - MODIFICATION DE LA CONVENTION DU 25 AVRIL 2019 RELATIVE AU PLAN D'INVESTISSEMENT VOLONTAIRE (AVENANT PIV)

- Poursuivre l'effort de production et d'adaptation du parc social et intermédiaire (suite)



Augmentation des interventions de l'AFL en faveur de l'habitat indigne : programme d'investissement complémentaire au titre du programme DIGNEO. 400 M€ dont 200 M€ en prêts bonifiés et 200 M€ en fonds propres.



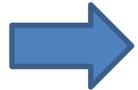
Soutien à l'accession à la propriété des ménages modestes : élargissement de l'intervention d'ALS auprès des OFS aux prêts subordonnés et subventions, et nouveau dispositif de subvention en faveur des ménages accédants sous forme d'une prime de 10.000€, sous plafond de ressources (acquisition de logements neufs). Enveloppe prévue de 100 à 200 M€.

LE PLAN D'INVESTISSEMENT VOLONTAIRE,

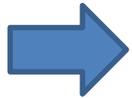
4 L'AVENANT DU 15 FEVRIER 2021 (SUITE)

1.2. - MODIFICATION DE LA CONVENTION DU 25 AVRIL 2019 RELATIVE AU PLAN D'INVESTISSEMENT VOLONTAIRE (AVENANT PIV)

- Contribuer au rapprochement domicile-emploi des salariés



Extension de la prime pour le rapprochement du domicile et du lieu de travail pour les jeunes entrés récemment dans l'emploi (« coup de pouce 1^{er} emploi 1^{er} logement »). 130 M€.



Ajustement du financement en faveur de l'investissement dans la création de tiers lieux, espaces de coworking (20 M€, dont 10 M€ de fonds propres et 10 M€ de subvention).

- Les mesures du PIV dans les DROM sont conservées (1,5 Md€).

**MERCI POUR VOTRE
ATTENTION**

www.actionlogement.fr  @ActionLogement

ActionLogement 

- 5- Banque des Territoires, présentation du bilan 2020 et perspectives 2021

Intervenant : M. PUPIN (CDC)



BANQUE des
TERRITOIRES



Direction Régionale de la Banque des Territoires en Auvergne Rhône- Alpes

Philippe LAMBERT
Directeur Régional

Sommaire

0

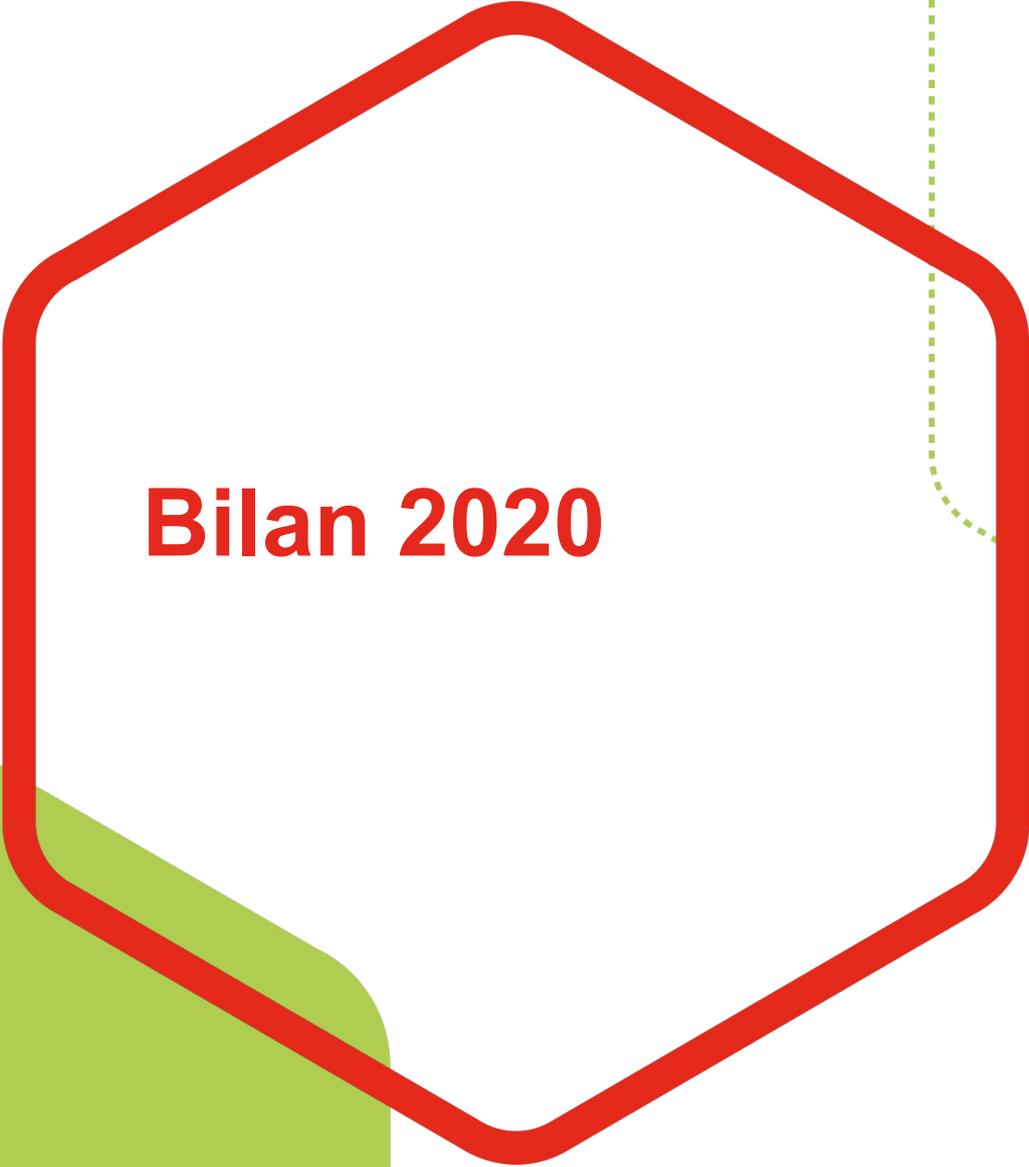
Bilan 2020

1

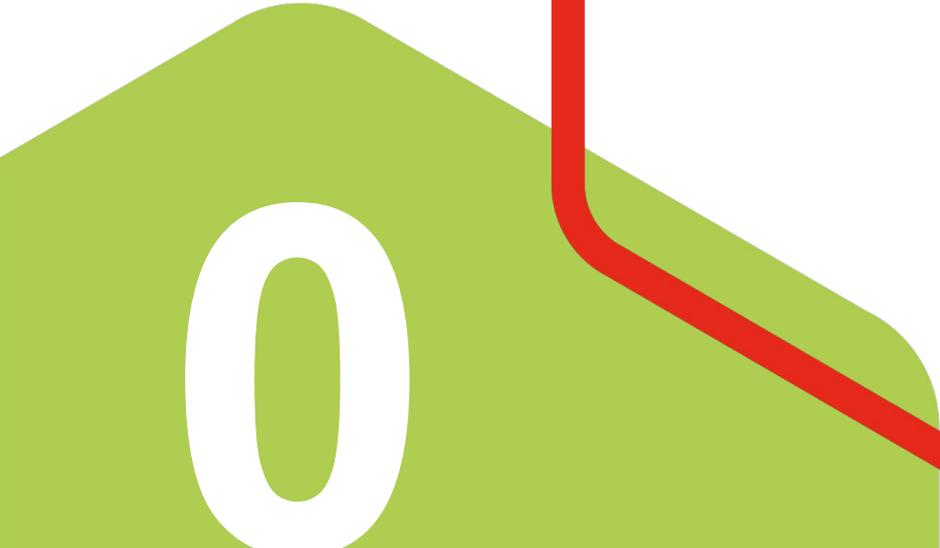
0

Plan de relance
Habitat

2

A large red hexagonal frame with rounded corners, centered on the page. It contains the text 'Bilan 2020'.

Bilan 2020

A green abstract shape in the bottom-left corner, resembling a stylized house or a mountain peak. It contains a large white number '0'.

0

Bilan Auvergne Rhône-Alpes 2020

	Logement locatif social		Habitat spécifique		Total	
	En M€	Logements	En M€	Logements	En M€	Logements
Construction - Acquisition	1 017	8576	70	1017	1 087	9604
Réhabilitation - Amélioration	177	8138	6	181	183	8319
Total	1 194	16 714	76	1 198	1 270	17 923

Zoom sur les réhabilitations

Nombre total de logements éco prêt financés	3 629
Montant éco prêt	59 M€
Montant total Réhabilitations	183 M€

Bilan Auvergne Rhône-Alpes 2020

La BDT en Auvergne Rhône Alpes accompagne les OLS dans leurs projets de construction et de réhabilitation du parc social

17 923 logements financés en 2020, pour 1 271 M€

- **9 604 Logements produits: Construction, Acquisition amélioration, VEFA**
- **8 319 Logements réhabilités, dont 3 629 financés par éco prêt**



**Plan de relance
Habitat**

0

Eléments de contexte

L'impact de la crise sanitaire sur la situation financière des OLS



Vers un **repli des constructions neuves** et des opérations de **rénovations** en 2020 du fait de l'arrêt des chantiers pendant le confinement : potentiellement - 20 % par rapport aux objectifs du Pacte d'investissement, soit 20 000 constructions de logements en moins et 25 000 réhabilitations en moins au total.



Les OLS présentent une **situation financière initiale saine**. Les prêts de haut de bilan et titres participatifs distribués par la Banque des Territoires soutiennent le potentiel financier. Le secteur apparaît **résilient face à la crise** grâce à des revenus basés sur les loyers et à l'environnement de taux durablement bas.



Les OLS participeraient à la **relance de l'investissement en 2021 et 2022**. Le secteur disposerait de la capacité financière suffisante pour **maintenir à long terme** un effort de construction significatif (100 000 logements par an) et poursuivre les travaux de réhabilitation nécessaires (100 000 logements par an).



Grâce à une **situation financière initiale saine et au niveau bas des taux d'intérêt, le secteur serait en mesure de faire face à la crise si celle-ci reste temporaire**. La prévision est réalisée cette année dans un contexte d'incertitudes très élevées en lien avec la crise du Covid-19.

Estimations réalisées par le service des études de la Direction des Prêts



→ Un recours aux mesures proposées modéré et ciblé (OLS en lien avec médico social)¹¹

Plan de
relance, une
opportunité
d'accélération

Pour une relance digitale, durable et participative

OBJECTIFS

- Soutenir massivement l'effort de relance
- Répondre à l'urgence climatique, en mettant l'accent sur les territoires fragiles.

ENJEUX

- Relancer l'économie par un programme massif de soutien à la construction.
- Renforcer la **cohésion sociale et territoriale**.
- Conduire un projet stratégique de renouveau pour l'habitat de tous, au service de la **transition énergétique et écologique**.



« Agir pour une relance verte, solidaire, sur tous les territoires »

« 26 milliards d'euros de fonds propres : Transition énergétique et écologique (6,3 milliards), **logement (11,1 milliards)**, soutien aux entreprises (8,3 milliards), cohésion sociale (500 millions). » - Eric Lombard, conférence de presse du 7/09

Eléments de contexte

L'impact de la crise sanitaire sur la situation financière des OLS



Vers un **repli des constructions neuves** et des opérations de **rénovations** en 2020 du fait de l'arrêt des chantiers pendant le confinement : potentiellement - 20 % par rapport aux objectifs du Pacte d'investissement, soit 20 000 constructions de logements en moins et 25 000 réhabilitations en moins au total.



Les OLS présentent une **situation financière initiale saine**. Les prêts de haut de bilan et titres participatifs distribués par la Banque des Territoires soutiennent le potentiel financier. Le secteur apparaît **résilient face à la crise** grâce à des revenus basés sur les loyers et à l'environnement de taux durablement bas.



Les OLS participeraient à la **relance de l'investissement en 2021 et 2022**. Le secteur disposerait de la capacité financière suffisante pour **maintenir à long terme** un effort de construction significatif (100 000 logements par an) et poursuivre les travaux de réhabilitation nécessaires (100 000 logements par an).



Grâce à une **situation financière initiale saine et au niveau bas des taux d'intérêt, le secteur serait en mesure de faire face à la crise si celle-ci reste temporaire**. La prévision est réalisée cette année dans un contexte d'incertitudes très élevées en lien avec la crise du Covid-19.

Estimations réalisées par le service des études de la Direction des Prêts



→ Un recours aux mesures proposées modéré et ciblé (OLS en lien avec médico social)¹¹

Plan de
relance, une
opportunité
d'accélération

Pour une relance digitale, durable et participative

OBJECTIFS

- Soutenir massivement l'effort de relance
- Répondre à l'urgence climatique, en mettant l'accent sur les territoires fragiles.

ENJEUX

- Relancer l'économie par un programme massif de soutien à la construction.
- Renforcer la **cohésion sociale et territoriale**.
- Conduire un projet stratégique de renouveau pour l'habitat de tous, au service de la **transition énergétique et écologique**.



« Agir pour une relance verte, solidaire, sur tous les territoires »

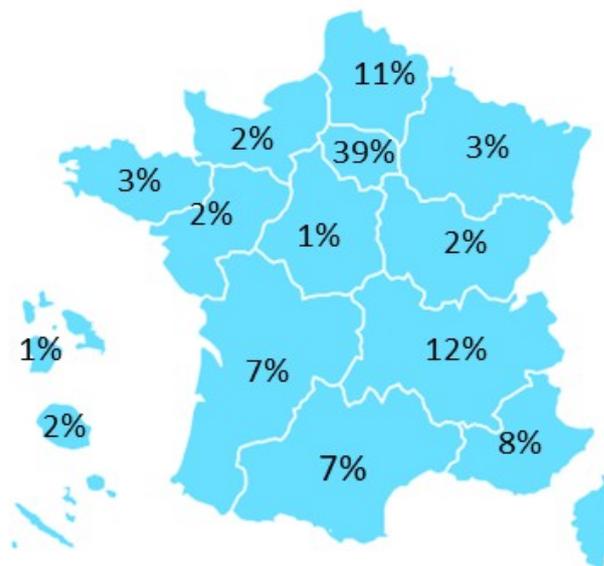
« 26 milliards d'euros de fonds propres : Transition énergétique et écologique (6,3 milliards), **logement (11,1 milliards)**, soutien aux entreprises (8,3 milliards), cohésion sociale (500 millions). » - Eric Lombard, conférence de presse du 7/09

Plan de relance Habitat

Chantiers touchés par la crise, une offre de prêt haut de bilan pour soutenir les chantiers impactés par la crise sanitaires

Auvergne Rhône-Alpes :

- 53 M€ sont mobilisés pour soutenir les chantiers touchés par la crise
- 8 251 Logements soutenus en production
- 12 048 Logements soutenus en réhabilitation



473 M€ au niveau national

Plan de relance Habitat

Des axes de soutien à la production, rénovation, et transformation du secteur

LOGEMENT DE FONCTION

- **Objet** : financement de logements de fonction en faveur des travailleurs clés.
- **Cibles** : collectivité locales, établissements publics.
- **NOUVEAUTÉ** élargissement des domaines d'intervention du prêt au personnel de santé.
- **Plus produit** : pour des logements réservés à ces personnels.

PRÊT DE HAUT DE BILAN 2.0 - TRANCHE 3

- **Objet** : soutenir les investissements des bailleurs sociaux.
- **Cibles** : tous les OLS cotisants à la CGLLS dont bailleurs d'outre-mer et MOI.
- **NOUVEAUTÉ** troisième tranche orientée entièrement vers la production (AMI disponible à partir du 15 octobre).
- **Plus produit** : financement assimilable à des quasi fonds propres.
- **Enveloppe 500M€** dont 10 M€ dédiés aux MOI..

BOOSTER

- **Objet** : financement des opérations de production de logements sociaux.
- **Cibles** : organismes de logement sociaux.
- **NOUVELLES DURÉES** maturités élargies de 35 et 40 ans avec conditionnalités sur la performance énergétique.
- **Plus produit** : taux fixe complémentaire des prêts PLAI, PLUS et PLS compléter et diversifier les financements.

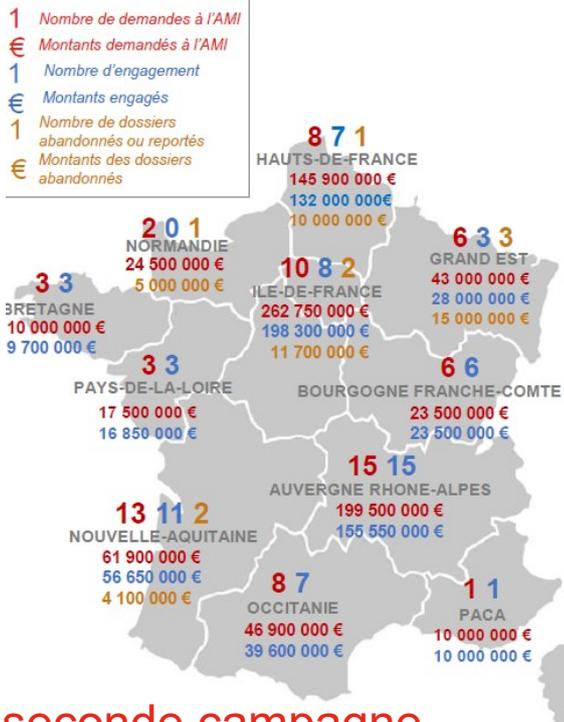
Plan de relance Habitat

Titres Participatifs : des quasi fonds propres pour soutenir les programmes patrimoniaux des

TITRES PARTICIPATIFS

- **Objet** : soutien à l'investissement des organismes de logement social.
- **Cibles** : organismes de logements sociaux.
- 2020 : augmentation montant (de 400 à 700M€).
- **NOUVEAUTÉ** de la seconde campagne :
 - Accroissement de l'enveloppe (800M€ + 100M€).
 - Élargissement de la cible.
- **Plus produit** : renforcement du bilan des organismes.

Détail par direction régionale



Succès
exceptionnel en
Auvergne Rhône-
Alpes

- 15 OLS
- 155,5 M€ soit 23% de l'enveloppe nationale

100 M€ sont désormais disponibles pour la seconde campagne

A large red hexagonal frame with rounded corners, centered on the page. It contains the website URL and social media handles.

banquedesterritoires.fr



| @BanqueDesTerr

6- Point de déploiement en région du service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH)

Intervenant : Conseil Régional

**Service public
de la performance énergétique de l'habitat
(SPPEH)
Etat des lieux du déploiement**

CRHH - Lyon, 11 mars 2021

1 Rappel du contexte

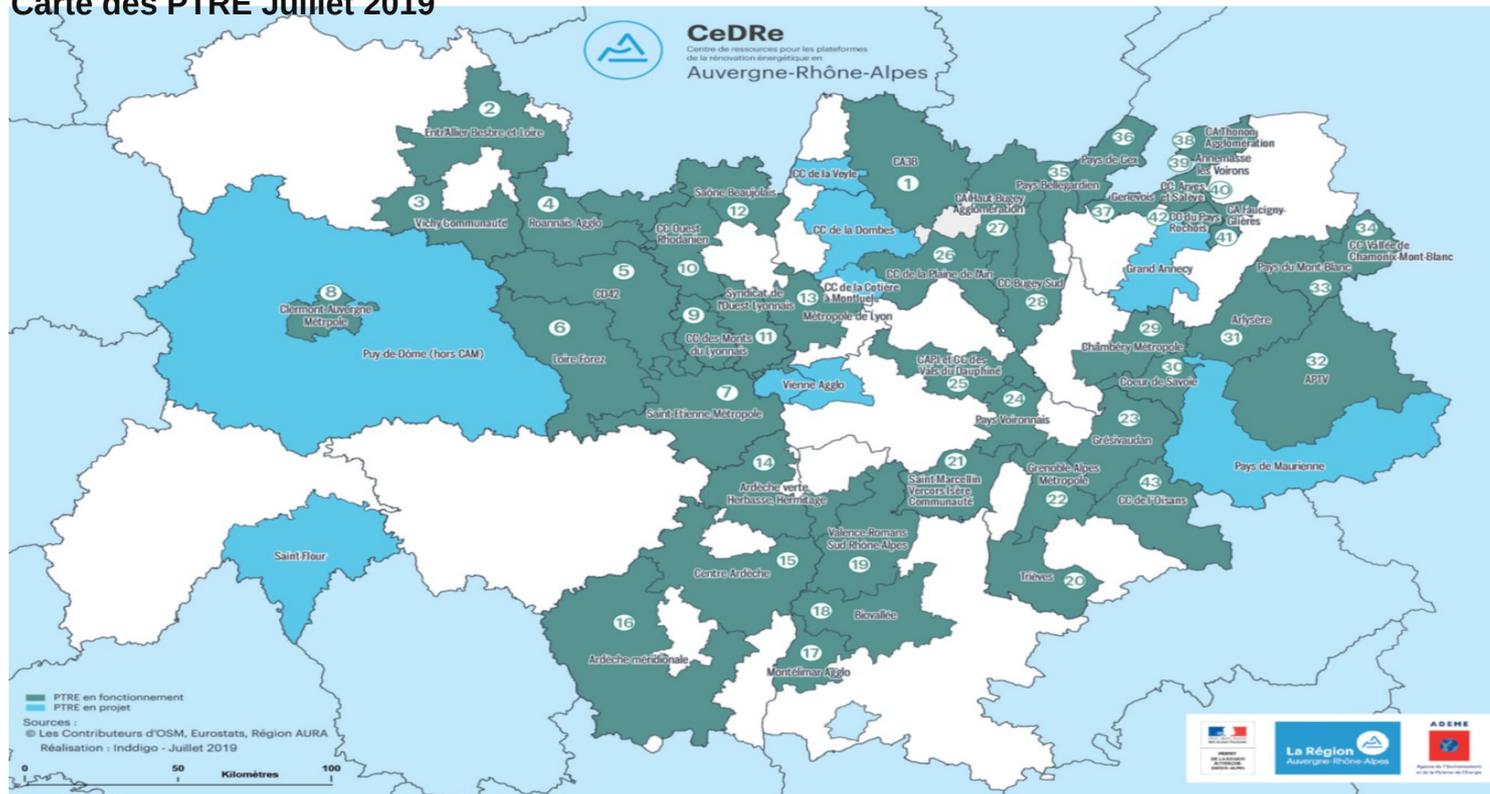
Déploiement d'un nouveau service public

- Nouvelle dynamique territoriale
- Développement d'une offre de service de qualité
- Montée en compétence de tous professionnels
- Couverture progressive de tout le territoire régional
- Co-financement avec le programme CEE « Service d'accompagnement la rénovation énergétique **-SARE-** »



Qui s'appuie sur une dynamique pré-existante

Carte des PTRE Juillet 2019



Tournée des départements début 2020 pour proposer un scénario de déploiement

	Situation actuelle Population couverte par PTRE	2021	2022	2023
Nombre d'habitants couverts	5,4 millions	6 millions	7 millions	8 millions

3- Les candidats

Volonté régionale de s'appuyer sur les dynamiques et un portage local grâce à un AMI :
Départements, EPCI , regroupements d'EPCI ... avec la notion de « taille critique »

Parmi les candidatures :

- Des départements : Ain, Ardèche, Loire, Isère, Rhône, Savoie et Haute Savoie
- Des regroupements d'EPCI : Valence Romans, Bio vallée, Centre Ardèche
- Des agglomérations : Lyon, Grenoble, Clermont-Ferrand, Annecy,

4 Les ambitions affichées

Dépt	Territoire candidat	Population (hab)	Population % région	% SARE mobilisé
01	Département de l'Ain	631 911	7,95%	7,67%
07	Centre Ardèche	90 087	1,13%	1,69%
	Département de l'Ardèche (hors Centre Ardèche)	254 597	3,20%	1,69%
26	Drôme Nord	279 846	3,52%	4,67%
	Biovallée	58 061	0,73%	1,90%
	Sud Drôme	147 423	1,85%	2,37%
38	Métropole de Grenoble	444 533	5,59%	6,13%
	Département de l'Isère (hors métropole)	814 189	10,24%	9,02%
42	Département de la Loire	762 941	9,60%	9,82%
63	Clermont Auvergne Métropole	289 817	3,65%	2,17%
	Département du Puy de Dôme (hors métropole)	363 969	4,58%	3,69%
69	Métropole de Lyon	1 385 927	17,44%	17,98%
	Département du Rhône (hors métropole)	457 392	5,75%	12,71%
73	Département de la Savoie	431 174	5,42%	4,44%
74	Grand Annecy	207 552	2,61%	7,94%
	Département de la Haute-Savoie (hors Grand Annecy)	609 043	7,66%	6,11%
	TOTAL	7 228 462	90,94%	100,00%

16 candidatures

9 Départements
couverts

90 % de la
population
régionale
bénéficiaire du
service

5 Les départements en cours de réflexion

Département de l'Allier – réunions prévues

Département du Cantal – en attente d'une candidature avec une phase intermédiaire pour assurer l'information conseil de 1er niveau

Département de la Haute-Loire : salariés CAUE43 intégrés au CD43/info-conseil réalisé, sur fonds propres. Travaille sur une candidature, démarrage septembre 2021

Quelques éléments financiers

Un budget prévisionnel global de plus de 54 M€ sur 3 ans sans compter l'apport potentiel des 3 zones actuellement non couvertes

- 9 M€ fonds propres Région
- 25 M€ apports des territoires (des 16 candidatures actuelles)
- 20 M€ CEE programme SARE



La Région

Auvergne-Rhône-Alpes

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes / Lyon

1 esplanade François Mitterrand
CS 20033 — 69269 Cedex 2

Tél. 04 26 73 40 00 **Fax.** 04 26 73 42 18

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes / Clermont-Ferrand

59 Boulevard Léon Jouhaux - CS 90706
63050 Clermont-Ferrand Cedex 2

Tél. 04 73 31 85 85

auvergnerhonealpes.fr



**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes**

69453 Lyon cedex 06
Tél. 04 26 28 60 00

www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

**Direction régionale et départementale de la
jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
Auvergne-Rhône-Alpes**

FIN

